

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

AU 31 DECEMBRE 2021



PIZZORNO
E N V I R O N N E M E N T

Sommaire

1. ETATS FINANCIERS.....	4
1.1. Bilans Consolidés	4
1.2. Compte de résultat consolidé	6
1.3. OCI Part du groupe	7
1.4. OCI Intérêts non contrôlés	7
1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés	8
1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé	9
2. INFORMATIONS GENERALES	10
2.1. Note d'information générale	10
2.2. Evénements majeurs de l'exercice.....	10
2.3. Evénements postérieurs à la clôture	14
2.4. Passifs éventuels	15
3. Principes et méthodes comptables	18
3.1. Référentiel comptable.....	18
3.2. Principes de préparation des états financiers	18
3.3. Périmètre et méthode de consolidation	18
3.4. Traitement des goodwill	19
3.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères.....	21
3.6. Date de clôture des comptes	21
3.7. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	22
3.8. Titres de participation	23
3.9. Autres actifs financiers (hors créances clients)	24
3.10. Stocks	25
3.11. Créances clients et dépréciations.....	25
3.12. Subventions d'investissement	26
3.13. Impôts différés	26
3.14. Provisions pour risques et charges.....	26
3.15. Avantages du personnel	27
3.16. Contrats de location	27
3.17. Coût d'emprunt	28
3.18. Passifs financiers.....	29
3.19. Instruments dérivés	29
3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	29
3.21. Actifs non courants détenus en vue de la vente	29
3.22. Activités abandonnées	30
3.23. Comptabilisation des produits.....	30
3.24. Impôts sur les résultats	31
3.25. Résultat par action.....	31
3.26. Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants	31
3.27. Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes.....	32
3.28. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations.....	32
4. Périmètre de consolidation.....	35
4.1. Société mère.....	35
4.2. Filiales consolidées	35
4.3. Participations non consolidés.....	36
5. Notes explicatives sur les comptes.....	37
5.1. Notes sur le bilan	37
5.1.1. Goodwill.....	37
5.1.2. Immobilisations corporelles.....	37
5.1.3. Immobilisations incorporelles.....	38
5.1.4. Participations mises en équivalence	38
5.1.5. Titres non consolidés et obligations.....	39

5.1.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie.....	40
5.1.7. Stocks et encours.....	40
5.1.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie.....	41
5.1.9. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti).....	41
5.1.10. Contrats de location.....	42
5.1.11. Impôts différés actifs et passifs.....	43
5.1.12. Provisions.....	43
5.1.13. Avantages postérieurs à l'emploi.....	44
5.1.14. Autres passifs courants et non courants (classification IFRS 9 au coût amorti).....	45
5.1.15. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti).....	45
5.1.16. Engagements hors bilan.....	46
5.1.17. Activités abandonnées.....	47
5.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres	47
5.2.1. Composition du capital social	47
5.2.2. Composition des réserves consolidées	47
5.2.3. Titres d'autocontrôle.....	48
5.3. Notes sur le compte de résultat.....	48
5.3.1. Comparaison chiffre d'affaires.....	48
5.3.2. Décomposition du chiffre d'affaires.....	48
5.3.3. Charges de personnel.....	48
5.3.4. Amortissements, provisions et pertes de valeur.....	49
5.3.5. Autres produits et charges courants.....	50
5.3.6. Coût de l'endettement financier net.....	50
5.3.7. Décomposition des autres produits et charges financiers	51
5.3.8. Impôts.....	51
5.3.9. Intérêts non contrôlés.....	51
5.3.10. Résultat net par action	52
5.3.11. Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées.....	52
5.3.12. Informations sectorielles par secteur d'activité.....	52
5.3.13. Solde obligations de performance sur contrats	54
5.3.14. Effectif moyen du personnel.....	54
5.4. Transactions avec les parties liées	54
5.4.1. Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :.....	54
5.4.2. Rémunérations des principaux dirigeants :.....	54
6. Principaux risques auxquels est confronté le groupe	55
6.1. Risques divers	55
6.2. Risques de crédit.....	55
6.3. Risques environnementaux.....	55
6.4. Risques juridiques.....	55
6.5. Risque de liquidité.....	56
6.6. Risque de change.....	56
6.7. Risque de taux d'intérêts	56

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilans Consolidés

| ACTIF

		Clôture	Ouverture (*)
Immobilisations incorporelles	5.1.3	217	251
Ecart d'acquisition	5.1.1	8 318	8 318
Immobilisations corporelles	5.1.2	92 614	99 336
Titres mis en équivalence	5.1.4	30	15
Autres actifs financiers	5.1.6	33 442	41 403
Impôts différés		-	2 073
Actifs non-courants		134 622	151 395
Stocks et en-cours	5.1.7	1 614	1 647
Clients et autres débiteurs	5.1.6	80 130	84 216
Créances d'impôt	5.1.6	1 502	8 123
Autres actifs courants	5.1.6	794	674
VMP et autres placements	5.1.8	15 680	15 000
Disponibilités	5.1.8	37 651	19 022
Actifs courants		137 372	128 682
Actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	5.1.17	318	315
Total Actif		272 311	280 392

| PASSIF

		Clôture	Ouverture (*)
Capital	5.2.1	21 416	21 416
Primes liées au capital	5.2.2	4	4
Actions propres	5.2.3	- 2 186	- 2 123
Autres réserves	5.2.2	43 059	49 805
Résultat		9 451	- 6 890
Capitaux propres, part du groupe		71 744	62 212
Intérêts non contrôlés		- 48	- 166
Intérêts non contrôlés		- 48	- 166
Total Capitaux Propres		71 696	62 046
Emprunts et dettes financières	5.1.9	52 286	73 037
Engagements envers le personnel	5.1.13	11 703	11 804
Autres provisions	5.1.12	29 961	27 727
Impôts différés	5.1.11	1 302	-
Autres passifs long terme	5.1.14	608	173
Passifs non courants		95 860	112 742
Emprunts (part à moins d'un an)	5.1.9	23 152	26 636
Concours bancaires		2 297	146
Provisions (part à moins d'un an)	5.1.12	4 403	3 546
Fournisseurs et autres créditeurs	5.1.14	68 732	72 388
Dettes d'impôt	5.1.14	79	270
Autres passifs courants	5.1.14	5 125	1 674
Passifs courants		103 789	104 661
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	5.1.17	965	943
Total des passifs		200 615	218 346
Total Passif		272 311	280 392

1.2. Compte de résultat consolidé

		Clôture	Ouverture
Chiffre d'affaires	5.3.1	208 277	198 702
Autres produits de l'activité		221	441
Achats consommés		- 11 821	- 10 530
Charges externes		- 39 552	- 46 285
Charges de personnel	5.3.3	- 108 682	- 111 560
Impôts et taxes		- 4 650	- 5 793
Dotation aux amortissements	5.3.4	- 23 956	- 25 132
Dotation aux dépréciations et provisions	5.3.4	- 5 031	- 6 499
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		- 69	- 42
Autres produits et charges d'exploitation	5.3.5	5 658	1 020
Résultat opérationnel courant		20 394	- 5 678
Autres produits et charges opérationnels	5.3.5	- 113	961
Résultat opérationnel		20 281	- 4 717
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		338	762
Coût de l'endettement financier brut		- 1 061	- 1 305
Coût de l'endettement financier net	5.3.6	- 723	- 542
Autres produits et charges financiers	5.3.7	- 3 891	- 283
Résultat avant impôt		15 668	- 5 543
Impôts sur les bénéfices	5.3.8	- 6 097	- 1 338
Résultat après impôt		9 571	- 6 880
Résultat des ME	5.1.4	7	17
Résultat des activités destinées à être cédées ou abandonnées		- 1	- 1
Résultat net total		9 578	- 6 864
Part du groupe		9 451	- 6 890
Part des intérêts non contrôlés	5.3.9	127	26
Résultat par action	5.3.10	2,447330	- 1,784725
Résultat dilué par action	5.3.10	2,447330	- 1,784725

1.3. OCI Part du groupe

	Clôture	Ouverture
Eléments du résultat global non recyclables	170	- 607
OCI Engagement retraite (IAS19)	227	- 840
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19)	- 57	232
Eléments du résultat global recyclables	- 96	- 43
OCI Var. JV titres AFS	- 13	- 1
ID sur OCI Var. JV titres AFS	3	0
Réserves de conversion groupe	- 87	- 42
OCI part du groupe	74	- 650

1.4. OCI Intérêts non contrôlés

	Clôture	Ouverture
Eléments du résultat global non recyclables	- 2	- 12
OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts non contrôlés	- 3	- 14
ID sur OCI Engagement retraite (IAS19) - Intérêts non contrôlés	1	2
Eléments du résultat global recyclables	- 5	18
Réserves de conversion hors groupe	- 5	18
OCI part des intérêts non contrôlés	- 7	6

1.5. Etat de variation de capitaux propres consolidés

	Capital	Réserves liées au capital	Titres en auto-contrôle	Réserves de conversion	Réserves OCI	Réserves et résultats consolidés	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Ouverture Exercice : 2020.12	21 416	4	- 1 978	788	- 1 589	51 120	69 761	- 154	69 607
Opérations sur le capital							-		-
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur titres auto-détenus			- 146			162	16		16
Dividendes versés							-	- 44	- 44
<i>Résultat de la période</i>						- 6 890	- 6 890	26	- 6 864
<i>Eléments du résultat global non recyclable</i>					- 607		- 607	- 12	- 620
<i>Eléments du résultat global recyclable</i>				- 42	- 1		- 43	18	- 25
Résultat global de la période	-	-	-	- 42	- 608	- 6 890	- 7 540	31	- 7 509
Sortie de périmètre						1	1		1
Autres variations						- 26	- 26		- 26
Ouverture Exercice : 2021.12	21 416	4	- 2 123	746	- 2 197	44 366	62 212	- 166	62 046
Opérations sur le capital							-		-
Paiements fondés sur des actions							-		-
Opérations sur titres auto-détenus			- 63				- 63		- 63
Dividendes versés							-		-
<i>Résultat de la période</i>						9 451	9 451	127	9 578
<i>Eléments du résultat global non recyclable</i>					170		170	- 2	167
<i>Eléments du résultat global recyclable</i>				- 87	- 9		- 96	- 5	- 101
Résultat global de la période	-	-	-	- 87	161	9 451	9 525	119	9 644
Sortie de périmètre							-		-
Autres variations						70	70	- 1	69
Clôture Exercice : 2021.12	21 416	4	- 2 186	659	- 2 036	53 887	71 744	- 48	71 696

1.6. Tableau de flux de trésorerie consolidé

		Clôture	Ouverture
Résultat net total consolidé		9 578	- 6 864
Elim. du résultat des mises en équivalence	5.1.4	- 7	- 17
Elim. des amortissements et provisions	5.3.4	25 682	26 366
Profits / pertes sur actualisation et éléments financiers	5.3.7	6 113	2 882
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution	5.3.5	- 40	- 934
Elim. des produits de dividendes	5.1.5	- 4	- 16
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		41 322	21 418
Elim. de la charge (produit) d'impôt	5.3.8	6 097	1 338
Elim. du coût de l'endettement financier net	5.3.6	723	542
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		48 142	23 298
Variation du BFR lié à l'activité		10 721	- 2 660
Impôts payés	5.3.8	- 2 791	- 405
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		56 072	20 233
Incidence des variations de périmètre		-	1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.1.2 5.1.3	- 15 288	- 32 564
Acquisition d'actifs financiers		-	- 1 413
Variation des prêts et avances consentis		- 4 896	2 397
Subventions d'investissement reçues		15	22
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.3.5	1 028	2 857
Cession d'actifs financiers		5 836	-
Dividendes reçus		-	23
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		- 13 305	- 28 677
Augmentation de capital		-	-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		- 63	16
Emission d'emprunts	5.1.9	8 034	33 736
Remboursement d'emprunts	5.1.9	- 29 239	- 14 107
Remboursement d'emprunt crédit-bail et IFRS 16	5.1.9	- 3 659	- 5 083
Intérêts financiers nets versés	5.3.6	- 723	- 542
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		-	-
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		- 25 650	14 021
Incidence de la variation des taux de change		41	- 59
Incidence des changements de principes comptables			
Variation de la trésorerie		17 158	5 518
Trésorerie d'ouverture		33 876	28 358
Trésorerie de clôture		51 033	33 876

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Note d'information générale

La société Groupe Pizzorno Environnement est une Société Anonyme au capital de 21 416 000 euros divisé en 4 000 000 actions, dont le siège social est à Draguignan (83300), 109 rue Jean Aicard ; elle est immatriculée au RCS de Draguignan sous le N° 429 574 395 (2000B33) depuis le 18/2/2000. Depuis le 8 juillet 2005, elle est cotée à Paris sur le marché Eurolist, compartiment C. La durée d'existence de la société est de 90 ans.

Elle exerce ses activités, via ses filiales en France et au Maghreb, dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'élimination et de la valorisation des déchets sous toutes leurs formes, notamment le ramassage, le traitement, le transport, le recyclage des ordures, les nettoyages industriels et urbains, l'assainissement, la filtration et le traitement des eaux.

Les présents comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 avril 2022. Ils seront approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires qui a la possibilité de les faire modifier même après leur publication.

2.2. Evénements majeurs de l'exercice

Arrêt de l'exploitation du centre d'Oum Azza

En octobre 2019, notre filiale TEODEM a procédé à la signature d'un protocole de résiliation à l'amiable de l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets d'Oum Azza, à effet du 30 juin 2020. En mai 2020, le client n'ayant pas réussi à confier comme il l'avait prévu à un autre prestataire l'exploitation de ce site, nous a sollicités pour reporter la date d'effet du protocole de résiliation au 31 décembre 2020.

Compte-tenu des arriérés non payés par le Client sur ce contrat, et de notre doute quant à sa capacité à nous payer de cette exploitation supplémentaire, nous avons refusé sa demande.

Sous le prétexte d'un prétendu dégagement d'odeur, quatre jours avant la prise d'effet de la résiliation au 30 juin 2020, le Client a mis en demeure TEODEM de régulariser la situation dans les 24 heures.

Malgré notre réponse dès le 27 juin 2020, le Client a cru pouvoir prendre une décision de mise en régie de l'exploitation le 1^{er} juillet 2020 soit le lendemain de la date fixée dans le protocole pour la résiliation du contrat de gestion déléguée (30 juin 2020).

Par ailleurs, cette même décision de mise en régie provisoire comporte une autre décision unilatérale, sans aucun fondement juridique à notre avis, de suspension de la convention de gestion déléguée et du protocole de résiliation.

En conséquence et conformément au protocole, nous avons arrêté l'exploitation comme prévu le 30 juin 2020.

La décision du Client du 1^{er} juillet 2020 a été contestée dans le cadre d'un recours pour excès de pouvoir. Le 9 mars 2021 le Tribunal Administratif de Rabat a déclaré notre requête irrecevable en ce qu'elle devrait être portée devant le juge du contrat et non celui de l'excès de pouvoir. Teodem va déposer une nouvelle requête devant le juge du contrat.

Les immobilisations ont été facturées au client à la valeur nette comptable au cours du second semestre 2020 et du premier semestre 2021. Les immobilisations restantes dans les comptes au 31 décembre 2021 vont être également facturées au client à la valeur nette comptable.

Les conséquences comptables de la situation décrite ci-dessus en termes de provisionnement des créances sont décrites dans les notes 3.11, 3.28 et 5.1.15 ci-après.

A noter également que le personnel attaché à ce contrat a été repris par le repreneur du contrat et les salaires ne sont donc plus à la charge du Groupe Pizzorno.

Exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon

Pour rappel, le site n°4 de l'installation de stockage de déchets non dangereux du Balançon a fermé en date du 7 août 2018 par décision du tribunal Administratif de Toulon.

Une demande d'autorisation d'exploitation du site n°5 a été rejetée par l'administration.

En raison du nouveau Plan Régional de Gestion des Déchets en date du 26 juillet 2019 qui impose la réécriture de certaines parties, le Groupe n'a pas encore déposé de nouvelle demande d'autorisation.

Au 31 décembre 2021, du fait du refus déclaré en 2019 de l'autorisation d'exploiter un nouveau site n°5 sur la base du projet initial, les provisions et amortissements sont toujours basés sur l'hypothèse que l'autorisation d'exploiter le site n°5 ne sera pas obtenue.

Post-exploitation du site du Balançon

La société VALTEO, exploitante du site du Balançon, a notifié à la DREAL, par courriel des 29 décembre 2020 et du 2 juin 2021 les déclarations de fin de travaux des sites 2, 3 et 4.

La DREAL a répondu le 18 août 2021 à ces notifications et confirme que conformément aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté ministériel précité, ces courriers avec les dossiers joints valent bien notification à l'Inspection des installations classées par l'exploitant, de l'achèvement de la couverture finale des sites 2, 3 et 4 et déterminent ainsi le début de la période de post-exploitation du 29 décembre 2020 (pour les casiers 1, 2 et 3) et au 2 juin 2021 (pour le casier 4). Par simplification, il a été retenu dans les comptes une date de début de la période de post-exploitation au 1^{er} juin 2021.

Les travaux de couverture du site 4 étant achevés, la provision de remise en état du site a été totalement reprise au 1^{er} juin 2021 pour un montant de 1 M€. Suite à l'entrée en post-exploitation, la provision pour suivi trentenaire a fait l'objet d'une reprise pour 0,3 M€ pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

Incidence des sinistres sur le site d'Aboncourt

Sur notre installation de stockage d'Aboncourt, deux fontis (effondrements de terrains) se sont formés en octobre et décembre 2019 ce qui a entraîné, à la demande des services de l'Etat (DREAL) et du client (Communauté de Commune de l'Arc Mosellan), une très forte réduction des tonnes enfouies. Une négociation avait été engagée avec le Client afin d'obtenir l'indemnisation du préjudice subi.

Un protocole a été signé entre le Groupe Pizzorno et le client fin juillet 2021. Le protocole prévoit :

- Une indemnisation pour le Groupe Pizzorno de 2,6 M€ pour compenser les pertes d'exploitation réalisées de novembre 2019 à décembre 2021 ;
- La mise en œuvre d'une solution technique sur une partie du site non impactée par les fontis qui permet d'accueillir des tonnes supplémentaires de déchets de 2022 à 2024 et ainsi dégager une

marge permettant de compenser en partie les pertes d'exploitation réalisées depuis la formation des fontis. Cette hypothèse était soumise à l'obtention d'une Autorisation Préfectorale (AP). Cette solution nécessitait un investissement prévu de 2,5 M€ financé à hauteur de 80% par le Groupe Pizzorno.

L'Autorisation Préfectorale autorisant la réalisation des travaux et la reprise de l'activité dès leur réalisation a été obtenue le 20 octobre 2021. Toutes les conditions prévues par le protocole étant remplies au 31 décembre 2021, l'indemnisation de 2,6 M€ a été comptabilisée à cette date.

Fin du marché du Centre de tri de Grenoble

La métropole Grenoble-Alpes a souhaité programmer la reconstruction du centre de tri. Compte tenu du timing, une prorogation du contrat initial de 4 mois, soit jusqu'à fin avril 2020 a été octroyé à la société STAR ATHANOR.

La société STAR ATHANOR a participé à l'appel d'offre pour la construction et l'exploitation du nouveau centre de tri mais n'a pas été retenue.

Dans le cadre des opérations de fin de la délégation de service publique pour l'exploitation du centre de tri d'Athanor, nous avons établi un projet de décompte en conclusion duquel nous réclamons la somme de 379 K€ essentiellement sur le fondement des effets du COVID 19 sur l'exploitation de l'installation.

En réponse, la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole a cru pouvoir émettre, le 28 décembre 2020, un projet de décompte rectifié faisant apparaître une réclamation de sa part pour un montant global de 4,4 M€. Nous avons rejeté chacune des demandes formulées dans ce décompte qui ne comportait aucune justification sérieuse et de ce fait aucune provision n'a été comptabilisée à ce stade.

Au 31 décembre 2021, aucun retour n'a été obtenu de la Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole.

Activité du groupe en Tunisie

Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et le groupe a souhaité de ne pas être candidat à sa propre succession. En conséquence de cette décision, l'activité du GIE Pizzorno / AMSE a été arrêtée courant 2014.

Le groupe a entrepris la liquidation du GIE Pizzorno/AMSE, laquelle permettra celle de PIZZORNO ENVIRONNEMENT TUNISIE et des succursales de Pizzorno Environnement Industries et Groupe Pizzorno Environnement.

Litige avec l'ANGED

Dans le cadre du marché passé avec l'ANGED pour l'exploitation de la décharge de Djebel Chekir, une caution de bonne fin était exigée du GIE Pizzorno-AMSE, titulaire du marché, pour un montant total de 2.110.356, 144 TND, soit 642 K€.

La part du groupe Pizzorno dans le GIE Pizzorno-AMSE est de 60% et celle de notre partenaire, l'AMSE de 40%.

Cette caution a été consentie par la BIAT avec une contre garantie en France de la BPCA en proportion de la part de GPE dans le GIE (60%) soit une contre garantie de 1.266.214 TND, soit 384 K€. Le GIE considère que

la caution a cessé de produire ses effets le 31/12/2015. GPE a demandé à la BPCA de solliciter une main levée de la caution auprès de la BIAT, laquelle a refusé. L'ANGED a de son côté tenté d'actionner la caution mais la BIAT n'a pas satisfait à cette demande. L'ANGED a alors engagé une procédure devant le Tribunal de première Instance de Tunis. Ce dernier a rendu un jugement ordonnant le paiement d'un montant de 2.110.356,144 Dinars à l'ANGED au titre du montant de la caution bancaire outre les intérêts à partir du 28/01/2016 et les frais de procédure. La BIAT a fait appel du jugement. Le GIE n'ayant pas pu intervenir pour sa défense en première instance, a également fait appel. A ce stade de la procédure, aucune provision n'a été comptabilisée par le Groupe.

Litige SMIDDEV IHOL

Dans le cadre des réclamations faites par le Groupe pour un marché de tri qui avait été attribué au groupe IHOL par le SMIDDEV et dont la société contestait la régularité, la société VALEOR a obtenu gain de cause en première instance et en appel.

Les parties souhaitant éviter d'aller devant le Conseil d'Etat, un accord transactionnel a été signé le 15 septembre 2021 et la société VALEOR a obtenu une indemnité de 2,9 M€.

Arrêt des chaudières n°1 & n°2 de l'UVE Zéphire (société détenue à 51% par le Groupe et mise en équivalence)

1) A la suite d'un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°2 de l'Unité de Valorisation Energétique exploitée par notre filiale Zéphire dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP), avait été mise à l'arrêt en mai 2021. Elle n'a été remise en service qu'en février 2022.

2) A la suite d'un dysfonctionnement affectant début avril 2022 le même élément, mais cette fois sur la chaudière n°1, cette dernière a été mise à l'arrêt pour une durée indéterminée (à ce stade, le Groupe ignore s'il sera indispensable de procéder au remplacement de l'élément concerné ou s'il sera possible de procéder à une simple réparation, la première hypothèse apparaissant toutefois plus probable).

Pour rappel, le Groupe détient une créance rattachée à la participation Zéphire qui s'élevait à 33,5 millions d'euros au 31 décembre 2020 (avant dépréciation) et qui s'élève à 38,5 millions d'euros au 31 décembre 2021 (avant dépréciation) et comme explicité dans la note 3.9 « Autres actifs financiers (hors créances clients) » ci-après, cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de DSP qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme (ci-après « les flux de trésorerie »).

Depuis la survenance du sinistre de la chaudière N°2, un certain nombre d'expertises ont eu lieu, qui ont conduit l'assurance à refuser toute prise en charge du coût au motif que la cause de l'incident serait de la corrosion, ce qui est une exclusion des polices d'assurance. Toutefois, selon les conclusions de la dernière contre-expertise en date du 19 avril 2022, l'incident serait dû au contraire à une défaillance dans l'exploitation.

Il en résulte qu'à ce jour, la société ignore toujours si l'assurance prendra finalement en charge tout ou partie du coût de ces sinistres (remplacement et pertes d'exploitation), coût conduisant à une diminution cumulée des flux de trésorerie pour la société, de l'ordre de 13 M€ hors franchise pour la chaudière n°2 et évaluée à 9 M€ hors franchise pour la chaudière n°1 (dans la situation où, pour cette dernière, il se confirmait que le remplacement de l'élément concerné s'avèrerait nécessaire).

Sur la base des flux de trésorerie établis en tenant compte du coût estimé de l'arrêt de la chaudière n°2 (cf. ci-dessus), la société avait au 31 décembre 2020 déterminé quel serait le niveau de dépréciation de cette créance en fonction des hypothèses de remboursement suivantes de l'assurance :

- Option 1 : aucune prise en charge de l'assurance ;
- Option 2 : remboursement total du sinistre sous déduction de la franchise ;
- Option 3 : remboursement partiel du sinistre (50%) sous déduction de la franchise.

La position du Groupe avait alors été de comptabiliser une provision pour dépréciation à hauteur de 0,8 M€ sur la base de l'hypothèse d'un remboursement total du sinistre par l'assurance (hors franchise), correspondant donc à la perte minimale estimée par la société sur la créance Zéphire (option 2), et d'indiquer l'impact financier (dépréciation complémentaire éventuelle) résultant des deux autres hypothèses ci-dessus.

Au 31 décembre 2021, le Groupe estime en dépit de la dernière contre-expertise évoquée ci-avant que la position actuelle de l'assurance (refus de prise en charge) ainsi que la survenance d'un dysfonctionnement sur le même élément de la chaudière n°1 ont accru significativement le risque de non prise en charge totale des deux sinistres par l'assurance.

Ainsi, selon le même principe qu'au 31 décembre 2021, une provision pour dépréciation complémentaire à hauteur de 6,9 M€ a été comptabilisée sur la créance rattachée à la participation Zéphire, mais cette fois-ci sur la base de l'option 3 c'est-à-dire avec l'hypothèse d'un remboursement de 50% du sinistre par l'assurance (hors franchise) et ce pour tenir compte du risque accru évoqué ci-avant. L'impact financier (dépréciation complémentaire éventuelle) résultant des deux autres hypothèses est précisée ci-après à titre informatif.

- Option 1 : dépréciation de 13,4 M€ ;
- Option 2 : dépréciation de 2,1 M€ ;
- Option 3 : dépréciation de 7,7 M€ (option retenue).

Il convient de noter également que les flux de trésorerie de Zéphire intègrent une recette exceptionnelle de 2 M€ au titre de la « clause de revoyure », actuellement en cours de médiation, et qui n'a donc pas encore été acceptée par le délégataire.

De plus, en l'absence de marge de manœuvre, la sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 3,3 M€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 1% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,1 M€.

2.3. Evénements postérieurs à la clôture

Arrêt de la chaudière n°1 de l'UVE Zéphire

Depuis le mois d'avril 2022, suite à un dysfonctionnement de l'un de ses éléments, la chaudière n°1 de l'Unité de Valorisation Énergétique exploitée par notre filiale Zéphire est également à l'arrêt. Zéphire estime que la durée maximum d'arrêt de la chaudière n°1 est de l'ordre de 8 mois.

L'impact de cet événement sur les comptes au 31/12/2021 est traité dans le paragraphe précédent.

La guerre en Ukraine n'a pas eu d'impact sur l'activité du Groupe Pizzorno Environnement.

2.4. Passifs éventuels

Les passifs éventuels font l'objet d'une information en annexe. Ils correspondent à :

- Des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou
 - Des obligations actuelles résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisées car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, ou car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.
-
- Taxe foncière en période de post-exploitation :

Ainsi que décrit dans le paragraphe 3.14 des comptes consolidés du Rapport annuel 2021, le groupe a provisionné dans ses comptes les coûts correspondants à ses obligations de suivi trentenaire des Centres de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Cependant dans une jurisprudence récente (22/11/2017), le Conseil d'Etat a considéré que la taxe foncière due par le propriétaire exploitant, devait être calculée pour ce type de site sur la base due pour les propriétés bâties, et ce y compris pendant la période de post-exploitation.

Les sommes éventuellement dues à ce titre pendant la période de suivi trentenaire n'ont pas été provisionnées par le groupe depuis la clôture au 31 décembre 2017, car trop d'incertitudes subsistaient pour permettre d'évaluer un montant de manière raisonnable :

- D'une part le statut du groupe vis-à-vis de ces sites pendant la période de post-exploitation n'était pas connu, ce qui conditionnait l'exigibilité et le mode de calcul de la taxe (notamment des négociations étaient en cours avec les bailleurs concernant les baux emphytéotiques sur les deux sites concernés pouvant conduire pour l'un d'entre eux à une absence d'exigibilité de cette taxe durant la période de post-exploitation) ;
- D'autre part la fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement (FNADE), organisation professionnelle représentative des industriels de l'environnement, s'était saisie de ce sujet et avait notamment entrepris un dialogue avec la direction de la législation fiscale en vue de préciser la manière de déterminer la taxe ;
- En 2019, l'article 121 de la loi de finances pour 2020 (loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019) a notamment modifié l'article 1499-00 A du Code Général des Impôts en insérant l'alinéa suivant : « L'article 1499 ne s'applique pas à la détermination de la valeur locative des équipements indissociables des installations de stockage de déchets autorisées conformément au titre 1er du livre V du code de l'environnement, dès lors que les installations ont cessé de procurer des revenus provenant de l'enfouissement de déchets avant le 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'imposition est établie, sans qu'il soit tenu compte des revenus accessoires provenant de l'extraction de biogaz. » :
 - Cet article a pour objet de faire glisser les CSDU en post-exploitation d'une activité industrielle relevant de la méthode comptable, qui repose sur le prix de revient des investissements passibles de la taxe foncière sur les propriétés bâties à une activité commerciale relevant de la grille tarifaire qui repose sur une surface pondérée valorisée par un tarif au m² mais ainsi l'évaluation des taxes foncières afférentes s'avère être plus complexe : en effet la méthode est différente entre un site en exploitation (méthode

comptable) et un site en post-exploitation (méthode tarifaire), sachant toutefois que cette mesure réduira significativement la base de calcul de la taxe foncière qui serait due.

- Enfin, en 2020, l'article 132 de la loi de finances pour 2021 (loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020) est revenue sur ce régime afin d'en clarifier les contours en précisant quelles sont les installations visées par la mesure d'exclusion de la méthode comptable ainsi que la date à compter de laquelle la méthode d'évaluation suivant la méthode tarifaire prévue pour les locaux professionnels s'applique.

Compte tenu de l'ensemble de ces incertitudes, des actions encore en cours de la FNADE et de la durée de la projection en cause (trente ans), il n'était pas possible pour le groupe d'estimer de manière fiable ses obligations futures en la matière jusqu'au 31 décembre 2020 et le passif éventuel lié à cette obligation pouvait varier selon les hypothèses retenues entre zéro et 12,4 M€ (avant effets d'actualisation).

Dès la promulgation de la loi de finances pour 2021 fixant enfin un cadre définitif à l'évaluation de cette taxe pour les CSDU, et compte tenu de la complexité pour l'évaluer de manière fiable, le Groupe a fait appel à un conseil fiscal externe afin de l'aider à déterminer les montants à provisionner.

Cette évaluation, faite à partir de l'évolution des taux et des coefficients constatés sur les 5 dernières années pour l'imposition des locaux professionnels, a pris comme hypothèse que le site était susceptible d'être classé dans une des trois catégories fiscales suivantes :

- DEP 1 : terrains exploités commercialement comme lieux de dépôt à ciel ouvert ;
- IND 2 : carrières et établissements assimilables ;
- EXC 1 : locaux ne relevant d'aucune des catégories précédentes par leurs caractéristiques sortant de l'ordinaire.

Pour le site du Balançan, le Groupe a ajusté la provision pour suivi trentenaire au 31 décembre 2020 d'un montant de 1 272 K€ au 31 décembre 2020, sur la base du montant de taxe foncière résultant de l'hypothèse la plus basse soit IND 2 (1 781 K€). Le Groupe considère en effet qu'il devrait, dans le meilleur des cas, s'acquitter à minima du montant résultant de l'hypothèse basse (NB : à noter qu'un montant de 509 K€ était déjà provisionné au titre de la taxe foncière depuis l'exercice 2018, ce qui explique la différence entre le montant ajusté de la provision et celui de l'hypothèse la plus basse IND 2).

Pour information, le complément de taxe foncière résultat de la prise en compte des deux autres hypothèses serait respectivement de 3 359 K€ (EXC 1) et 14 846 K€ (DEP 1), ce qui aurait pour conséquence une provision complémentaire de respectivement 2 850 K€ et 14 337 K€.

Pour le site de Roumagayrol, le conseil fiscal du Groupe a formulé le 19 novembre 2021 le retour chiffré de l'évaluation des taxes foncières et cotisation foncière des entreprises selon les modalités d'évaluation des locaux professionnels. Cette estimation, effectuée en considérant la totalité du site fermé à partir de 2028 et en retenant la catégorie IND 2 qui demeure être la plus favorable s'élève à 1 504 K€ (impact global sur 30 ans). A titre d'information, en retenant la catégorie DEP1 (impact global sur 30 ans de 14 095 K€) et EXC1 (impact global sur 30 ans de 5 177 K€), des provisions complémentaires auraient été passées respectivement pour 3,4 M€ et 0,7 M€.

A ce jour, le Groupe Pizzorno est toujours en attente de commentaires de la part de l'administration fiscale sur la catégorie fiscale qui sera in fine retenue.

- Contentieux social sur l'établissement mauritanien de la filiale Dragui-Transports :

Le collectif des salariés de l'établissement mauritanien Dragui-Transports a engagé une procédure devant l'inspection du travail. Le litige porte sur des interprétations de salaires de base, salaires bruts, salaires nets et différentes autres primes pour un montant total de 2,2 M€.

Suite à une première expertise et une contre-expertise, le Conseil d'arbitrage a, par sa sentence en date du 17 janvier 2012, décidé d'accorder certains droits et s'est déclaré incompétent sur d'autres points.

La société Dragui-Transports et ses conseils ont formulé un pourvoi en cassation partiel. Le jugement en cassation devant la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême mis en délibéré au 18 décembre 2012, a rejeté le pourvoi en dépit de la consistance et du bien-fondé des moyens exposés à la demande.

Début 2013, une réunion avec le Ministre de la Justice s'est tenue. Ce dernier a donné son accord et des instructions, permettant l'introduction d'un pourvoi dans l'intérêt de la loi, visant à casser la décision du 18 décembre 2012 rendue par la Chambre Civile et Sociale n° 1 de la Cour Suprême. Dans le même temps, le Tribunal du Travail a rejeté la demande d'exécution forcée contre l'établissement mauritanien Dragui-Transports.

Le 8 avril 2013, la cour suprême a cassé cette dernière décision et renvoyé l'affaire devant le tribunal du travail autrement composé. Ce dernier a rendu l'ordonnance du 29 septembre 2013 pour l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports à concurrence de 865 456 KUM (soit 2 160 K€). Le 2 octobre 2013, cet établissement a introduit un pourvoi en cassation contre cette ordonnance devant les chambres réunies de la Cour Suprême.

Début 2014, le Tribunal du Travail a ordonné l'exécution forcée contre l'établissement mauritanien de la société Dragui-Transports. Cette procédure entachée de vice de forme n'a pas abouti.

Après une analyse approfondie des termes de la procédure, avec ses conseils juridiques, dans l'attente du déroulement de la procédure du pourvoi dans l'intérêt de la loi, la Société a considéré qu'elle possède, pour différents motifs, les meilleures chances d'obtenir gain de cause. A ce jour, et notamment depuis la fermeture de son établissement local début 2015, ces dossiers n'ont reçu aucun développement nouveau dont la société Dragui-Transports aurait été avertie. En conséquence et à l'instar des comptes précédents, la Société n'a constitué aucune provision pour risque au titre de cette affaire au 31 décembre 2021.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Référentiel comptable

Les présents états financiers consolidés sont conformes aux normes internationales d'information financière (normes IFRS) adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2021. Les normes comptables internationales comprennent les normes I.F.R.S. (International Financial Reporting Standards), les normes I.A.S. (International Accounting Standards) ainsi que les interprétations (S.I.C. et I.F.R.I.C.)

La base de préparation de cette information financière résulte donc des normes et interprétations d'application obligatoires au 31 décembre 2021 adoptées par l'Union Européenne (consultable sur le site ec.europa.eu), et des options et exemptions choisies par le Groupe.

Les normes et interprétations devenues d'application obligatoire au 01/01/2021 sont les suivantes :

- Amendement à la norme IFRS 16, relatif aux allègements de loyers liés au Covid-19 ;
- Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 38 – Contrats SaaS ;
- Conclusions de l'IFRS IC relatives à IAS 19 - Attribution des droits aux périodes de services ;
- Amendements aux normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 en lien avec la réforme des taux interbancaires de référence.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2021.

3.2. Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la méthode de la comptabilité d'engagement et du principe du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

Les états financiers consolidés sont présentés en euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, la Direction a recours à des estimations et hypothèses fondées sur les meilleures connaissances à cette période de la situation actuelle et future. Toutefois, les résultats pourraient être différents de ces estimations. Les estimations et hypothèses sont révisées régulièrement et les incidences de toute modification sont immédiatement comptabilisées en résultat. Les principales normes impactées sont :

- IAS 12 : impôts différés actif (5.1.11) ;
- IAS 19 : avantages au personnel et provision concernant le départ à la retraite (5.1.13) ;
- IAS 36 : évaluation des goodwill (5.1.1) ;
- IAS 37 : provision sur suivi trentenaire et provision sur risques sociaux et divers (5.1.12).

3.3. Périmètre et méthode de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe Pizzorno Environnement comprend, outre la société mère consolidante, toutes les entreprises qu'elle contrôle, directement ou indirectement, de manière exclusive, conjointe ou dans laquelle elle exerce une influence notable, et ce, quelle que soit leur forme juridique.

Les filiales et entreprises sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

Les entreprises associées qui sont celles dans lesquelles le Groupe est en mesure d'exercer une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle, sont consolidées

selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote de l'entreprise associée.

Les co-entreprises qui sont les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage avec d'autres associés ou actionnaires le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel, sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Enfin, les participations directes ou indirectes du Groupe dans des sociétés sans activité ou ne permettant pas d'exercer une influence notable sur ces sociétés, ne sont pas consolidées.

3.4. Traitement des goodwill

Les goodwill ont été déterminés par différence entre les coûts d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs acquis et passifs repris identifiés dans le cadre de regroupements d'entreprises.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais leur valeur est testée au moins une fois par an ou en cas d'indice de perte de valeur. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses UGT sur la base du niveau auquel il organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Cinq UGT ont ainsi été définies par le groupe :

- Collecte / Nettoyement

Cette UGT regroupe l'ensemble des activités de collecte d'ordures ménagères, collecte par relevage des colonnes sélectives, nettoyage urbain, mise à disposition de caissons pour DIB (déchets industriels banals) auprès d'industriels et de particuliers.

- Traitement

Cette UGT est composée des activités traitement du groupe réalisées sur les sites du Cannet des Maures (cf. commentaires en 2.2), de Pierrefeu du Var, de Cabasse et d'Aboncourt (il s'agit d'une DSP).

- Tri/ Valorisation

Cette UGT regroupe le centre de tri du Muy et la déchetterie de Sainte Maxime.

- Assainissement / Nettoyage

Cette UGT concerne l'activité Assainissement et curage pour les collectivités et les particuliers.

- Export

Cette UGT regroupe l'ensemble des contrats de collecte et traitement des déchets à l'international et concerne nos activités au Maroc.

Les UGT Collecte / Nettoyement, Traitement et Tri / Valorisation font l'objet chaque année a minima d'un test de perte de valeur car des goodwill y sont attachés (Cf. paragraphe 5.1.1 Goodwill), conformément aux préconisations de la norme IAS 36 en matière.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des goodwill, le Groupe utilise pour la détermination de la valeur recouvrable, la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité (calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) et la juste valeur nette des coûts de cession.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, la perte de valeur correspondante est imputée par ordre de priorité sur les goodwill et est présentée en « autres charges d'exploitation », avant que tout surplus éventuel soit imputé au prorata de leurs valeurs comptables respectives aux autres actifs de l'UGT considérée, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des goodwill sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques dans le secteur de l'environnement et services aux collectivités. Ces évaluations sont également sensibles aux taux

d'actualisation et de croissance à l'infini retenus. Le Groupe a retenu une hypothèse de taux de croissance de 1,5 % pour la projection des flux de trésorerie.

Compte tenu de l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019, les tests de perte de valeur réalisés ont été adaptés à compter de 2019 :

- Les 15,2 M€ de droits d'immobilisations corporelles louées inscrites à l'actif du bilan au titres de la norme IFRS 16 ont été ventilés par UGT et intégrés dans les valeurs nettes comptables des UGT à tester ;
- Les loyers (ventilés au titre d'IFRS 16 entre charge d'intérêt et remboursement d'emprunt), considérés par IFRS 16 comme des remboursements de passifs financiers ont été retraités de la valeur d'utilité et cela sur la période de projection si celle-ci était supérieure à la durée de location ou bien pour la durée de location résiduelle si celle-ci était plus courte que la période de projection. Les renouvellements des droits d'utilisation ont été inclus le cas échéant dans les projections de sorties de trésorerie et de la valeur terminale.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes :

- Période de prévision (BP approuvées par Comité de Direction du Groupe) : elle est de 3 ans sauf pour l'UGT Traitement :
 - o 37 ans (l'horizon de la prévision a dû être prolongé car l'exploitation sur les 3 ans à venir est trop différente de celle prévue les années suivantes pour permettre une extrapolation raisonnable des flux de trésorerie futurs et aussi pour tenir compte en détail dans sa totalité de l'obligation de suivi trentenaire des sites exploités) ;
- Ces prévisions sont notamment basées sur les prévisions prudentes suivantes :
 - o Non obtention d'une autorisation pour exploiter le site 5 sur le Balançon avec un démarrage de la post-exploitation au 1^{er} juin 2021,
 - o Dans le cadre de l'autorisation obtenue d'exploiter le nouveau site de Pierrefeu-du-Var, hypothèse d'un arrêt de l'exploitation en 2027 et un démarrage de la post-exploitation en 2028 (sachant que dans l'hypothèse où les travaux relatifs à la route de contournement de Pierrefeu-du-Var étaient entamés d'ici 2027, l'exploitation de ce site pourrait se poursuivre jusqu'en 2042),
 - o Arrêt des prestations de traitement des DASRI en 2031 (à la fin de la DSP Zéphire) ;
 - o Hypothèse de non renouvellement du contrat d'Aboncourt (fin du contrat en 2024).

Nous avons fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de déterminer les taux d'actualisation (considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) à utiliser au 31 décembre 2021 : le taux retenu pour les 3 UGT testées est de 6,6%, notamment déterminé à partir d'un taux sans risque de 0,3%, d'une prime de risque de marché de 7,86%.

La norme IAS 36.134 requiert des analyses de sensibilité dans le cas où une variation raisonnable d'une ou plusieurs hypothèses clés conduirait à faire baisser la valeur recouvrable au-dessous de la valeur comptable.

Dans ce cadre, les paramètres du taux d'actualisation et du taux de croissance pour les projections des flux de trésorerie ont fait l'objet d'une analyse de sensibilité.

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un point de taux d'actualisation est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation / diminution d'un point de taux d'actualisation sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux d'actualisation rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 1 point	- 1 point		
En K€				
Collecte	- 25 149	37 431	88 058	13,5%
Traitement	- 635	630	1 994	9,7%
Tri-Valorisation	- 5 127	7 609	20 858	16,6%

La sensibilité des valeurs recouvrables à une modification d'un ½ point de taux de croissance est la suivante :

Unités génératrices de trésorerie ou groupe d'UGT	Impact d'une augmentation / diminution d'1/2 point de taux de croissance sur la valeur d'utilité		Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable testée	Taux de croissance rendant la valeur d'utilité inférieure à la valeur comptable
	+ 0,5 point	- 0,5 point		
En K€				
Collecte	16 494 -	13 516	88 058	N/A
Traitement	175 -	143	1 994	N/A
Tri-Valorisation	2 772 -	2 278	20 858	N/A

3.5. Méthode de conversion pour les entreprises étrangères

Les postes de bilan des sociétés marocaines et tunisiennes sont convertis dans les comptes consolidés du Groupe sur la base du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes. Les postes du compte de résultat ainsi que le tableau de financement sont convertis sur la base du taux moyen de la période. Les écarts de conversion sont comptabilisés au bilan en capitaux propres.

Les différents taux de conversion utilisés sont les suivants :

Pays	Taux début exercice	Taux moyen de l'exercice	Taux fin exercice
Maroc	10,8848	10,6304	10,4722
Tunisie	3,2879	3,2843	3,2552

3.6. Date de clôture des comptes

Les comptes consolidés et les comptes individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont clôturés au 31 décembre 2021.

3.7. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles incluent les immobilisations prises en contrat de location répondant aux critères de la norme IFRS 16.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie et les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'un indice de perte de valeur, c'est-à-dire lorsque des événements ou circonstances particulières indiquent un risque de dépréciation de ces actifs. Afin de réaliser ces tests, les immobilisations sont regroupées en unités génératrices de trésorerie et leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable desdites unités. La valeur recouvrable se définit comme étant le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité (voir 3.4) et la juste valeur (nette des frais de cession).

Les arrêts des contrats d'Oum Azza et Marrakech évoqués aux paragraphes 2.2 et 3.28 constituent des indices de perte de valeur de l'UGT Export (Maroc) à l'instar de l'exercice précédent et ainsi un test de dépréciation spécifique a été réalisé.

Les hypothèses et options clés retenues pour déterminer les valeurs recouvrables à partir de projection de flux de trésorerie futurs d'exploitation sont les suivantes pour l'UGT Export :

- Seuls ont été valorisés les flux de trésorerie pour les contrats en cours jusqu'à leur échéance en 2023 (départ du Groupe anticipé en 2024), aucune valeur terminale n'ayant été calculée.
- Encaissement des créances client selon les hypothèses suivantes :
 - o Non-recouvrement des créances provisionnées sur les révisions de prix et prestations,
 - o Recouvrement des arriérés sur les contrats terminés ou en contentieux entre 2021 et 2023 ;
- Nous avons fait appel à un prestataire externe spécialisé afin de déterminer les taux d'actualisation (considérés comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) à utiliser au 31 décembre 2021 :
 - o Taux d'actualisation (considéré comme reflétant le coût moyen pondéré du capital (WACC) de chaque UGT) : 8,5 % pour les sociétés étrangères (UGT Export). Ces taux ont notamment été déterminés à partir d'un taux sans risque de 0,3 %, d'une prime de risque de marché de 7,86%.

Concernant l'UGT Export, la détermination de la valeur recouvrable à partir de la projection des flux de trésorerie d'exploitation n'a pas permis de justifier la valeur nette comptable des actifs de l'UGT considérée. Une provision était présente dans les comptes au 31 décembre 2020 pour 1,3 M€. Compte tenu des variations des valeurs nettes des immobilisations, une reprise de la provision a été effectuée pour 0,8 M€. La provision totale dans les comptes au 31 décembre 2021 s'élève à 0,3 M€.

Aucun goodwill n'étant rattaché à l'UGT Export, conformément à la norme IAS 36, la dépréciation a été affectée aux autres actifs de l'UGT considérées au prorata de leurs valeurs comptables respectives, afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les postes impactés sont les suivants :

	Clôture	Ouverture
Constructions	3	42
Constructions en location	202	59
Installations techniques	49	57
Autres immobilisations	93	264
Autres immobilisations en location	449	855
Immobilisations financières	43	65
Total	839	1 340
<i>Sous-total location</i>	<i>652</i>	<i>914</i>

En raison de la fin des contrats Oum Azza et Marrakech, les comptes annuels des sociétés portant ces contrats, TEODEM et TEOMARA, ont été présentés en valeurs liquidatives et des provision complémentaires, afin de prendre en compte les coûts futurs de ces sociétés ont ainsi été comptabilisés pour globalement pour 1,8 M€.

Les actifs sont décomposés quand la durée d'amortissement des composants est sensiblement différente de l'immobilisation principale et que la valeur unitaire est significative. Chaque composant a une durée d'amortissement spécifique, en ligne avec la durée d'utilité des actifs.

Les durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire. Les taux appliqués sont détaillés dans le tableau suivant :

	Linéaire
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	20% à 100%
Immobilisations corporelles	
Constructions	5% à 20%
Installations techniques, matériel et outillage	7% à 20%
Agencements, aménagements et installations divers	10% à 33,33%
Matériel de transport	12,5% à 17%
Matériel de bureau et informatique	10% à 25%
Mobilier	20%

3.8. Titres de participation

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie juste valeur par résultat, le Groupe n'a pas souhaité opter pour une classification en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global sur option comme permis par la norme IFRS 9.

Lorsque le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du groupe.

3.9. Autres actifs financiers (hors créances clients)

Les prêts et placements long terme sont considérés comme des actifs émis par l'entreprise et sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe Pizzorno Environnement applique depuis le 1er janvier 2018 la norme IFRS 9 – Instruments financiers qui pour rappel comprend trois volets :

- le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers qui sont classés lors de leur comptabilisation initiale en coût amorti, à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par résultat, classement fixé en fonction :
 - o De la nature de l'instrument (dettes ou capitaux propres),
 - o Des caractéristiques des flux contractuels (en fonction des grilles de critère « SPPI » ou « Solely Payment of Principal and Interests »),
 - o Du modèle de gestion (manière dont l'entité gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie) ;
- la dépréciation des actifs financiers : via la notion des « pertes de crédit attendues » d'IFRS 9, évaluées sur l'une des deux bases suivantes :
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (cas de défaillance possibles au cours des 12 mois suivant la date de clôture),
 - o Soit les pertes de crédit attendues pour la durée de vie (cas de défaillance possibles au cours de la durée de vie des instruments financiers) ;
- la comptabilité de couverture (non traité ici car le groupe n'a pas documenté de relations de couverture).

L'application de la norme aux caractéristiques propres du Groupe a été réalisée après analyse des modalités de gestion de l'entreprise et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels (grille de critère « SPPI »). Le tableau ci-après résume le classement des différents types d'actifs et passifs financiers détenus par le groupe.

Actifs financiers	Note	Coût amorti	Juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global	Juste valeur par résultat
Titres disponibles à la vente	(1)			X
Dépôts et cautions	(a)	X		
Obligations	(2)		X	
Créance sur la société Zéphire	(a)	X		
Autres créances (organismes sociaux, fiscaux)	(a)	X		
Sicav monétaires	(3)			X
Comptes à terme	(4)	X		
Disponibilités bancaires	(5)			X

(1) Pour l'essentiel, ce poste est constitué par les titres détenus sur la SCI du Balançon (174 K€).

(2) Les obligations sont détenues avec l'objectif de les garder jusqu'à leur terme, mais une cession peut avoir lieu si un besoin de trésorerie le nécessite (cas qui s'est déjà présenté depuis leur acquisition). Leurs changements de valeur sont ainsi constatés par contrepartie des autres éléments du résultat global, les éventuelles dépréciations pour risque de crédit étant quant à elles comptabilisées en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye et SGIS TV18 ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit au 31/12/2021 à hauteur de 236 K€ constatée en résultat, contre 281 K€ au 31/12/2020, soit un impact résultat de + 45 K€.

(3) Les Sicav monétaires doivent être valorisées à leur cours de fin de période. Aucune base concernée au 31/12/2021.

(4) Les comptes à terme sont évalués en coût amorti en raison de la difficulté à les appréhender de manière précise en leur juste valeur.

(5) Les disponibilités bancaires correspondent aux comptes courants bancaires et sont évaluées à leur valeur en banque au 31/12/2020 et au 31/12/2021.

Dépréciation des autres actifs financiers (principes généraux) : le Groupe Pizzorno Environnement évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti et à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global hors instruments de capitaux

propres. Pour évaluer la dotation aux provisions pour pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers à l'origine, le Groupe prend en compte la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Par la suite, les provisions pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers sont réévaluées en fonction de l'évolution du risque de crédit de l'actif. Pour évaluer s'il y a eu une augmentation significative du risque de crédit, le Groupe compare le risque de défaut sur l'actif à la date de clôture avec le risque de crédit à la date de la comptabilisation initiale en s'appuyant sur des événements et des informations prospectives raisonnables, ainsi cotations de crédit si disponibles, changements défavorables importants, réels ou prévus, dans la conjoncture économique, financière ou commerciale qui devraient entraîner une modification importante de la capacité de l'emprunteur de s'acquitter de ses obligations.

(a) et (2) : Estimation de la dépréciation concernant les actifs financiers évalués au coût amorti et en juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (hors créances clients, voir §5.1.6, et instruments de capitaux propres pour lesquels l'option OCI a été retenue : le Groupe n'est pas concerné). Comme évoqué ci-avant, si le risque crédit n'a pas évolué de façon significative depuis l'origine, la norme demande d'évaluer les pertes attendues en cas de défaut dans les 12 mois. L'analyse du risque afférent aux différentes créances à la clôture est réalisée selon la méthodologie suivante :

Calcul d'un taux de provision en fonction de l'exposition au risque de crédit (probabilité de défaut de la contrepartie et risque de recouvrement) :

- Estimation de la probabilité de défaut à partir de l'utilisation de la cotation Banque de France (ou d'une autre approche si les éléments ne sont pas disponibles). La Banque de France publie chaque année une étude sur l'évaluation des performances des sociétés en fonction de leur cotation. Afin d'évaluer les pertes attendues à 12 mois, le taux de défaillance historique constaté à 1 an a été retenu. D'autre part, en l'absence d'une cotation Banque de France disponible, il a été considéré par simplification qu'en moyenne ces contreparties se retrouveraient en milieu de fourchette des cotations Banque de France, soit une cotation 5+ (assez faible) ;
- Estimation du risque de recouvrement quand des éléments spécifiques sont disponibles (cas de la créance sur la société Zéphire et de certaines cautions). Quand ces éléments d'analyse n'étaient pas disponibles, un risque de recouvrement maximum a été retenu par prudence.
 - o Méthodologie retenue pour la prise en compte du risque de recouvrement de la créance sur la société Zéphire : cette créance fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

3.10. Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « Premier entré, premier sorti » et leur valeur comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Ils sont comptabilisés à la plus faible des valeurs entre cette évaluation et leur valeur nette de réalisation.

3.11. Créances clients et dépréciations

Les créances clients ont une maturité à moins d'un an (le Groupe ne détient pas de créances commerciales comportant une composante de financement significative). Elles sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur, puis comptabilisées au coût amorti. Des pertes de crédit attendues sont comptabilisées au compte de résultat via un compte de dépréciation des créances clients au bilan. Le Groupe applique l'approche simplifiée d'IFRS 9 qui consiste à calculer la perte de crédit attendue sur la durée de vie de ces dernières. Ce modèle permet de déterminer une perte de crédit à maturité pour toutes les créances commerciales et ce dès leur enregistrement, en tenant compte notamment, des retards de paiement, des difficultés financières du client, des renégociations au regard du délai de paiement, etc.) et lorsque les

créances sont échues depuis plus d'un an, en fonction de leur durée de détention depuis leur date d'octroi. Pour évaluer la perte de crédit à maturité, les taux historiques de perte constatés rapportés aux chiffres d'affaires sont calculés (par typologie de client et par pays).

Concernant plus spécifiquement les créances commerciales au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

3.12. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en produits différés et sont rapportées au résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations qu'elles financent sur la ligne « autres produits d'exploitation ».

3.13. Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporaires résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et leur valeur fiscale suivant le principe de la conception étendue et la méthode du report variable. Les actifs nets d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où leur récupération est probable dans un avenir proche.

Les actifs et passifs d'impôt ne sont pas actualisés et la charge d'impôt courant et différé est calculée à partir du taux effectif d'impôt pour chaque entité ou sous-groupe fiscal. Le taux retenu pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises est celui prévu par la loi de finances de l'année 2021 en fonction des dates d'échéance des créances et des dettes. Il est de 25% pour les échéances futures. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3,3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

3.14. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

Les principales provisions du Groupe concernent les coûts de réhabilitation de site et de suivi trentenaire et des risques et litiges divers.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU). Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour la remise en état de site, la provision est comptabilisée en totalité dès l'ouverture du site ; elle a pour contrepartie la création d'un actif immobilisé amorti sur la durée d'exploitation du site.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Les coûts qui devront être engagés lors de la fermeture du site ou pendant la période de suivi à long terme (d'une durée de trente ans au sein de l'Union Européenne) font l'objet d'une actualisation au taux de 0,37 % (taux Banque de France – Echéance constante 15 ans).

Les provisions pour risques et litiges divers sont constituées en tenant compte des hypothèses les plus probables afférentes aux litiges de toutes natures que le Groupe Pizzorno Environnement rencontre dans la conduite de ses affaires.

3.15. Avantages du personnel

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière, les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies étant comptabilisés en charge lorsqu'ils sont dus.

Le coût des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, avec des évaluations actuarielles qui ont lieu à chaque date de clôture. En application de la norme IAS19, les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en OCI (other comprehensive income). S'il y a lieu, le coût des services passés est comptabilisé immédiatement en résultat.

Le montant comptabilisé au titre des indemnités de fin de carrière équivaut à celui des engagements. Il a été calculé en prenant en considération :

- Un taux de turn-over déterminé sur la base des données historiques dont dispose le Groupe :
 - o 16 à 20 ans : 16%
 - o 21 à 30 ans : 11%
 - o 31 à 40 ans : 7%
 - o 41 à 50 ans : 6%
 - o 51 à 55 ans : 3%
 - o 56 ans et plus : 0% ;
- Un taux de revalorisation des salaires uniforme de 1,3 %;
- Un taux d'actualisation de 0,80% ;
- Un départ à la retraite des salariés à 62 ans à l'initiative du salarié afin de se conformer aux données historiques dont dispose le Groupe.

La décision de l'IFRS IC prise sur l'exercice 2021 relative à l'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux période de services (IAS 19) redéfinit les modalités de calcul des engagements relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi dont les droits :

- Sont payables à la date de départ en retraite du salarié sous réserve qu'il soit présent dans l'entreprise à cette date, et ;
- Dépendent de l'ancienneté du salarié à la date de départ à la retraite, et ;
- Sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté avant l'âge de départ à la retraite.

Ce nouveau texte a eu une incidence non matérielle sur nos comptes.

3.16. Contrats de location

En application de la norme IFRS 16 – Contrats de location, les immobilisations objets de contrats de location ou assimilés doivent être comptabilisés à l'actif du bilan en fonction notamment de certains critères de montant et de durée. Les contrats d'une durée de moins d'un an, ainsi que les contrats de faible valeur (environ 5000 \$) ne sont pas retraités. Les autres contrats font l'objet de la constatation d'un droit

d'utilisation à l'actif et de l'inscription d'une dette au passif au titre des loyers et autres paiements à effectuer pendant la durée résiduelle de la location. Au compte de résultat, la charge de loyer est annulée et ventilée entre charge d'intérêts et remboursement d'emprunt. Corrélativement, une dotation aux amortissements relative au droit d'utilisation est comptabilisée. Le groupe a choisi de comptabiliser les impôts différés sur les retraitements IFRS 16. Le groupe a choisi de ventiler le droit d'utilisation dans les postes d'immobilisation selon la nature des biens loués.

Le taux d'emprunt retenu est celui de chacun des contrats pour les contrats de crédit-bail. Pour les autres contrats le taux retenu est le taux marginal d'endettement. Ce taux est obtenu à partir des taux négociés annuellement pour l'ensemble des sociétés du groupe auprès des banquiers. Si la durée des emprunts ne correspond pas à celle de certains contrats de location, une consultation complémentaire est réalisée. Ces taux sont identiques par entité géographique et au 31 décembre 2021 :

- Pour les sociétés françaises (société mère et filiales), les taux confirmés par les banques sont de 0,50% pour une durée de 5 ans et de 1,17% pour une durée de 9 ans ;
- Pour les sociétés marocaines, les taux confirmés par les banques sont de 6% qui ont été appliqués au seul contrat concerné.

A chaque clôture, le groupe procède à l'inventaire des contrats concernés, qui sont analysés et font l'objet d'un traitement spécifique :

- Les contrats de crédits-bails sont retraités pour une durée d'emprunt correspondant à celle de chaque contrat, et pour une durée d'amortissement des biens correspondant à la durée de vie économique de chaque bien financé ;
- Pour les autres contrats, la durée de retraitement est basée sur le terme figurant dans les baux, en prenant en compte l'avis de l'ANC pour le traitement des baux 3/6/9. Conformément à cet avis, les baux qui n'ont pas été renouvelés à l'issue des 9 ans mais qui se poursuivent tacitement n'ont pas été pris en compte, à l'exception de ceux pour lesquels il apparaît raisonnablement certain qu'ils seront renouvelés pour des raisons objectives comme la durée du marché attaché aux locaux, la durée de vie des travaux engagés dans les locaux ou la difficulté à trouver des locaux équivalents ;
- Les loyers liés aux sites d'enfouissement n'ont pas été retraités car il s'agit soit de loyers dits « à l'usage » ou « variables » (rémunération exclusive à la tonne apportée pendant la période d'exploitation), soit des loyers « post-exploitation » des sites d'enfouissement entrant dans le champ de la norme IAS 37 et déjà pris en compte dans le calcul des provisions trentenaires ;
- Un même taux d'actualisation a été utilisé pour les contrats ayant une durée résiduelle similaire.

En lien avec les précisions apportées par le comité d'interprétation des normes IFRS et la mise à jour induite en date du 3 juillet 2020 du relevé de conclusion de l'ANC du 16 février 2018 relatif à l'application de la norme IFRS 16 au cas des baux commerciaux français, certaines durées de retraitement ont été modifiées, au cours de l'exercice 2020, pour les baux rattachés à un contrat d'exploitation. Pour ces baux, la durée retenue a été alignée sur celle du marché sous-jacent au bail.

Les impacts de l'application de la norme IFRS 16 sur les comptes au 31 décembre 2021 sont les suivants :

- Valeur nette immobilisations : 15 184 K€ ;
- Dettes financières : 15 332 K€.

3.17. Coût d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Cependant, depuis le 01/01/2009, en application de la norme IAS 23 révisée, les coûts d'emprunts concernant les actifs éligibles (actifs nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu) sont capitalisés.

3.18. Passifs financiers

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amorties en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode. Le tableau ci-après résume le classement des différents types de passifs financiers détenus par le groupe :

Passifs financiers	Coût amorti	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat sur option
Emprunts auprès établissements de crédit	X		
Fournisseurs et comptes rattachés	X		
Autres dettes (organismes sociaux, fiscaux, etc.)	X		

3.19. Instruments dérivés

Le Groupe n'est pas exposé de manière significative à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêts. Il a conclu des contrats de Swaps de taux sur des emprunts à taux variable conclus sur les exercices précédents. La valeur de marché des Swaps de taux est considérée comme non significative et le groupe n'a pas documenté de relations de couverture.

3.20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les autres placements à court terme. Ces placements souscrits par le groupe sont exclusivement des comptes à terme (classification au coût amorti) ou des SICAV de type « monétaire euro » (classification en juste valeur par résultat) et satisfont aux quatre critères définis par IAS 7.6. Ils sont à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans les Emprunts à court terme. Selon les sociétés détentrices de la trésorerie, la disponibilité de celle-ci n'est toutefois pas identique et correspond aux deux catégories suivantes :

- La trésorerie « disponible » qui peut être utilisée à tout moment par le groupe pour lui permettre de répondre à ses besoins ;
- La trésorerie « réservée » qui correspond à la trésorerie localisée dans certaines zones géographiques (Maroc, Tunisie) et qui n'est pas immédiatement libre du fait de certaines conditions à respecter pour qu'elle soit rapatriée en France.

3.21. Actifs non courants détenus en vue de la vente

Conformément aux dispositions d'IFRS 5, les actifs non courants (ou groupe d'actifs), et les passifs y afférent, sont classés comme « détenus en vue de la vente » lorsque leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Ce classement implique que les actifs (ou le groupe d'actifs) destinés à être cédés soient disponibles en vue de leur vente immédiate, en leur état actuel, et que la vente soit hautement probable.

Le caractère hautement probable de la vente est apprécié en fonction des critères suivants : la direction s'est engagée dans un plan de cession des actifs (ou du groupe d'actifs) et un programme pour trouver un acheteur et finaliser le plan a été lancé. De plus, les actifs doivent être activement commercialisés en vue de la vente à un prix raisonnable par rapport à sa juste valeur. La vente des actifs (ou du groupe d'actifs) est supposée intervenir dans le délai d'un an à compter de sa classification en actifs détenus en vue de la vente.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur comptable antérieure des actifs ou à leur juste valeur minorée des coûts de cession si celle-ci est inférieure. Ils ne sont plus amortis à compter de leur date de classification en actifs détenus en vue de la vente.

3.22. Activités abandonnées

Une activité abandonnée correspond à une activité ou une zone géographique significative pour le groupe, faisant soit l'objet d'une cession ou d'un arrêt d'activité, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente. Les éléments du résultat et du tableau des flux de trésorerie relatifs à ces activités abandonnées ou en cours de cession sont présentés sur des lignes spécifiques des états financiers pour toutes les périodes présentées.

3.23. Comptabilisation des produits

Le revenu de l'activité du groupe est déterminé sur la base d'un processus en 5 étapes :

- Identification du contrat ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de la transaction ;
- Comptabilisation du revenu.

Ce modèle prévoit que le revenu soit comptabilisé lorsqu'une société transfère le contrôle des biens ou services à un client pour le montant qu'elle s'attend à recevoir. En fonction des critères, le revenu sera comptabilisé, soit de manière continue d'une façon qui représente la performance de la société, soit à une date donnée quand le contrôle des biens et services est transféré au client.

Pour chaque « obligation de performance », quelle que soit sa nature, le Groupe applique la grille unique de trois critères prévue par la norme en vue de déterminer si celle-ci est satisfaite en continu. Les trois critères sont les suivants :

- 1) Le client bénéficie des avantages du service au fur et à mesure de la performance de l'entité ;
- 2) Le client contrôle l'actif au fur et à mesure de sa construction par l'entité ;
- 3) (i) l'actif n'a pas d'usage alternatif pour l'entité et (ii) l'entité dispose, à tout moment, en cas de résiliation par le client, d'un droit exécutoire au paiement de la valeur des travaux réalisés à date.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé sur la base de contrats comportant une simple obligation de performance liée au transport, tri, traitement, enfouissement, incinération de déchets, et notamment :

- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages collectés et du service apporté par le Groupe dans l'activité de collecte des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne de déchets transporté ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des tonnages enfouis dans l'activité traitement des déchets avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne stockée ;
- Obligation de performance reconnue à l'avancement en fonction des volumes de déchets traités et des revenus annexes de valorisation des déchets, dans le tri et l'incinération avec un prix généralement fixé sur la base d'un montant à la tonne traitée, valorisée, triée ou incinérée.

L'ensemble des activités du groupe est constitué par des revenus appréhendés de manière continue, les clients consommant les avantages du service fourni au fur et à mesure de la performance (IFRS 15.35 a).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

A noter que les produits des activités ordinaires excluent la taxe générale sur les activités polluantes collectée auprès des clients et intégralement reversée aux douanes.

3.24. Impôts sur les résultats

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2021 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal pour chaque entité au 31 décembre 2021, prenant en compte les réintégrations et déductions fiscales propres à chaque pays ou entité ;
- Calcul des actifs et passifs d'impôt différé.

L'impôt dans les comptes au 31 décembre 2021 a été calculé selon les modalités suivantes :

- Détermination du résultat fiscal « théorique » pour chaque entité au 31 décembre 2021 ;
- Prise en compte des réintégrations et déductions fiscales suivants les pays ;
- Prise en compte des actifs et passifs d'impôt différé ;
- Détermination de l'impôt pour chaque entité pour l'exercice en cours.

Les taux retenus pour le calcul de l'impôt différé des sociétés françaises sont ceux prévus par la loi de finances pour 2021 en fonction des dates d'échéance estimées des créances et des dettes. Il est de 25%. La direction estime à ce jour que l'incidence de la contribution sociale de 3,3%, historiquement négligeable à l'échelle du groupe le restera dans le futur.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, le Groupe a opté pour le régime d'intégration fiscale. Sont incluses dans le champ d'application de ce régime toutes les sociétés commerciales françaises détenues directement ou indirectement au moins à 95 % par Groupe Pizzorno Environnement, à l'exception des sociétés créées durant l'exercice.

Les charges d'impôt sont supportées par les filiales intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale. Dans les comptes sociaux de la société GPE, la charge d'impôt se caractérise par son impôt et le boni ou mali d'intégration correspondant à la différence entre le montant de la charge d'impôt du Groupe et le montant de la charge d'impôt que Groupe Pizzorno Environnement aurait supporté en l'absence d'intégration fiscale.

3.25. Résultat par action

Le résultat net par action présenté au pied du compte de résultat correspond, conformément à la norme IAS 33, au rapport entre, d'une part le « résultat net - part du Groupe » et, d'autre part le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la Société Groupe Pizzorno Environnement au cours de l'exercice.

Par ailleurs, la société ne disposant pas d'instruments dilutifs, le résultat net dilué par action est égal au résultat net par action

3.26. Actifs courants / non courants et passifs courants / non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture, sont classés en « actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en « actifs non courants ».

Les passifs devant être réalisés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivants la clôture sont classés en « passifs courants ».

Tous les autres passifs sont classés en « passifs non courants », notamment les passifs d'impôts différés et la quote-part à plus d'un an des emprunts et autres passifs financiers.

3.27. Montant des honoraires alloués aux commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice se monte à 330 K€ au titre des honoraires concernant le contrôle légal des comptes et les services autres que la certification des comptes. Ils sont ventilés comme suit :

	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%	Commissaire aux Montant	%	Réseau Montant	%
Honoraires des CAC												
Autodif												
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel												
- Entité	102	60%	N/A	-	29	32%	N/A	-	-	-	N/A	-
- Entité contrôlées (1)	45	27%	34	100%	63	68%	-	-	69	100%	-	-
Sous-total A	147	87%	34	100%	93	100%	-	-	69	100%	-	-
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires												
- Entité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Entité contrôlées (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total B	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)												
- Entité	22	13%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Entité contrôlées (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total C	22	13%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total D = B + C	22	13%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total E = A + D	169	100%	34	100%	93	100%	-	-	69	100%	-	-

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification de la déclaration de performance extra-financière consolidée de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisme tiers indépendant

3.28. Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses jugées réalistes et raisonnables.

Certains faits et circonstances pourraient conduire à des changements de ces estimations et hypothèses, ce qui affecterait la valeur des actifs, passifs, capitaux propres et résultat du Groupe.

- Goodwill et autres immobilisations incorporelles

Le Groupe possède à son actif des immobilisations incorporelles achetées ou acquises par le biais d'opérations de regroupement d'entreprises, ainsi que les goodwill en résultant. Comme indiqué dans le chapitre 3.4 "Traitement des goodwill", le Groupe procède à au moins un test annuel de perte de valeur des goodwill ainsi que des immobilisations incorporelles dont la durée de vie ne peut être définie. Les évaluations effectuées lors de ces tests sont sensibles aux hypothèses retenues en matière de prix de vente et de coûts futurs, mais aussi en termes de taux d'actualisation et de croissance.

Au 31 décembre 2021, le montant des goodwill est de 8 318 K€.

- Impôts différés

Comme indiqué dans le chapitre 3.13, les Impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences temporelles déductibles entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales ne sont reconnus que s'il est probable que le Groupe disposera des bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées, ce qui repose sur une part de jugement importante.

A chaque clôture, le Groupe doit analyser l'origine des pertes pour chacune des entités fiscales concernées et évaluer le montant des actifs d'impôt différé en fonction de la probabilité de réalisation de bénéfices imposables futurs suffisants. Au 31 décembre 2021 le montant de l'impôt différé actif relatif à des déficits se monte à 789 K€.

- Provisions pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Comme indiqué dans le chapitre 3.15 « Avantages du personnel », le Groupe verse des indemnités aux membres de son personnel en fin de carrière. L'engagement correspondant est fondé sur des calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le salaire de référence des bénéficiaires du régime et la probabilité que les personnes concernées seront en capacité de bénéficier du régime, ainsi que sur le taux d'actualisation. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement. Le montant des engagements relatifs aux avantages du personnel est de 11 703 K€ au 31 décembre 2021.

- Provisions pour coût de réhabilitation des sites et suivi trentenaire

Comme indiqué dans le chapitre 3.14 les principales provisions du Groupe concernent les coûts engendrés par les obligations de remise en état et de suivi à long terme des sites de traitement des déchets. Cet engagement est calculé sur la base des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Il est mis à jour chaque année en fonction du nombre de tonnes effectivement traitées et fait l'objet d'une actualisation dont le taux est revu à chaque estimation (0,37% au 31 décembre 2021). Le montant des engagements relatifs aux coûts de réhabilitation des sites et suivi trentenaire est de 30 615 K€ au 31 décembre 2021.

- Provisions pour risques sociaux et risques divers / sur contrats

Les risques sociaux et les risques divers / sur contrats font l'objet de provisions dont le montant est estimé par la direction en fonction des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes. Le montant de ces autres provisions est de 3 750 K€ au 31 décembre 2021.

- Dépréciation des créances relatives aux clients collectivités au Maroc (cf. note 5.1.15)

Pour rappel, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain. Le Groupe, constatant depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses collectivités locales au Maroc, les créances commerciales correspondantes sont ainsi provisionnées selon la meilleure estimation du management, estimation réalisée, de manière individuelle pour chaque client et de façon exhaustive, en fonction de l'ancienneté des créances, de protocoles d'accords existants, de l'historique et des perspectives de paiements, de leur date d'octroi (une dépréciation est calculée pour tenir compte de l'effet temps via un calcul d'actualisation réalisé sur les créances à plus d'un an sur la base des taux OAT). Une dépréciation totale d'un montant de 16 825 K€ est ainsi comptabilisée au 31 décembre 2021). La

dépréciation des créances clients avec le client du centre d'Oum Azza a été mise à jour en fonction notamment du contentieux avec ce dernier. Historiquement, la vérification à partir de l'historique des enregistrements montre que les dépréciations pratiquées sont suffisantes au regard des pertes constatées.

- Dépréciation des créances relatives aux activités arrêtées (cf. note 5.1.17)

Concernant les activités arrêtées en Tunisie durant l'année 2014, les créances concernant les activités en Tunisie sont provisionnées pour un montant de 230 K€, soit 100% du solde client.

4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

4.1. Société mère

Groupe Pizzorno Environnement
Société Anonyme au capital de 21 416 000 €
109, rue Jean Aicard
83300 DRAGUIGNAN
RCS Draguignan 429 574 395 (2000 B 33)

4.2. Filiales consolidées

			Clôture - Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
Abval	Draguignan	808 275 754	Globale	100	100
Azur Valorisation	Draguignan	802 579 755	Globale	100	100
Deverra	Draguignan	808 318 349	Globale	100	100
Dragui-gaz	Draguignan	843 312 620	Mise en equivalence	50	50
Dragui-Transports	Draguignan	722 850 070	Globale	100	96
Exarent	Draguignan	804 024 289	Globale	100	100
GIE AMSE	Tunis (Tunisie)		Globale	60	60
La Mole	Draguignan	490 920 634	Globale	50	48
Pizzorno Environnement Industries	Draguignan	803 515 444	Globale	100	100
Pizzorno Environnement International	Draguignan	803 515 519	Globale	100	100
Pizzorno Environnement Services	Draguignan	525 244 190	Globale	100	100
Pizzorno Global Services	Draguignan	808 299 671	Globale	100	100
Propolys	Draguignan	525 089 371	Globale	100	100
Samnet	Saint-Ambroix	302 221 403	Globale	100	100
Segedema	Rabat (Maroc)		Globale	100	98
Selfema	Draguignan	323 592 295	Globale	100	99
Star-Athnor	La Tronche	790 294 508	Globale	100	100
Teodem	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teomara	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Teorif	Rabat (Maroc)		Globale	100	99
Pizzorno Environnement Tunisie	Tunis (Tunisie)		Globale	100	99
Valeor	Draguignan	802 557 942	Globale	100	100
Valteo	Draguignan	802 556 241	Globale	100	100
Zephyre	Toulon	790 031 546	Mise en equivalence	51	51

4.3. Participations non consolidés

Certaines participations ont été exclues du périmètre de consolidation parce qu'il s'agit d'entreprises en sommeil ou sur lesquelles le Groupe n'exerce aucune influence notable.

Société	% capital détenu	Quote-part capitaux propres	Résultat exercice 2021	Valeur brute des titres	
SCI du Balançon	16,66	4	25	173	(1)
SA Scann	5,00	(nd)	(nd)	15	(2)
GIE varois d'assainissement	5,00	(nd)	(nd)	1	
IRFEDD	13,50	(nd)	(nd)	3	
SPANC Sud Sainte Baume	30,00	(nd)	(nd)	9	(3)
Z ET P à Abu Dhabi	49,00	(nd)	(nd)	25	(4)
Le bateau blanc	7,74	(nd)	(nd)	5	
Total				230	

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Une juste valeur nulle des titres de la SA SCANN d'une valeur historique de 15 K€ a été retenue depuis le 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2021 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100% au 31 décembre 2021)

(3) Le groupe n'exerce aucune influence sur la gestion de la société

(4) La société n'est pas active. Une juste valeur nulle des titres de la Z ET P d'une valeur historique de 25 K€ a été retenue au 1^{er} janvier 2020 et au 31 décembre 2021 (à noter que ces titres sont dépréciés à 100 % au 31 décembre 2021)

(nd) Eléments non disponibles

5. NOTES EXPLICATIVES SUR LES COMPTES

5.1. Notes sur le bilan

5.1.1. Goodwill

	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotations de l'exercice	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Collecte / Nettoyement (*)	7 914	-	-	-	-	-	7 914
Traitement	280	-	-	-	-	-	280
Tri / Valorisation	123	-	-	-	-	-	123
Total Valeur Nette	8 318	-	-	-	-	-	8 318

(*) Dont 1 635 K€ représentent la contrepartie des indemnités de départ à la retraite des personnels repris lors de l'attribution de marchés au groupe.

5.1.2. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Autres (*)	Reclassement (***)	Clôture
Terrains	6 902					1 728	8 630
Constructions	94 311	938	378	38	1 516	1 728	94 697
Installations tech, matériel & outillage	32 446	3 239	3 390	31	302		32 627
Autres immobilisations corporelles	161 119	9 040	8 606	319			161 873
Immobilisations en cours	1 834	2 612	206		302		3 938
Avances et acomptes	-						-
Immobilisations corporelles	296 611	15 829	12 580	388	1 516	-	301 765
Amt. Construction et terrains	53 533	7 215	215	34			60 567
Amt. install tech, matériel & outil.	23 973	2 866	3 188	30			23 682
Amt. autres immobilisations corp.	116 658	13 767	8 190	280			122 516
Amt. immobilisations corporelles	194 164	23 848	11 592	345	-	-	206 764
Dépréciations immobilisations corporelles (**)	3 112		726				2 387
Dépréciations immobilisations en cours							-
Dép. immobilisations corporelles	3 112	-	726	-	-	-	2 387
Total Valeur Nette	99 336						92 614

(*) Principalement reclassements de poste à poste. Le solde de 1,5 M€ est lié à l'immobilisation liée à la provision pour remise en état chez AZUR VALORISATION. En effet, la provision a été constituée en contrepartie d'une immobilisation.

(**) La reprise 2021 correspond à la dépréciation complémentaire constatée sur l'UGT Export lors du test de dépréciation réalisé au 31 décembre 2021 (cf. §3.7 pour plus de détails) et la dépréciation sur un terrain à Mandelieu.

(***) Ce reclassement correspond aux terrains retraités dans le cadre d'IFRS 16 qui étaient renseignés sur la ligne « Constructions » au 31/12/2020.

La variation des immobilisations corporelles relatives aux retraitements des contrats de crédits-bails et contrats de location se ventile ainsi :

	Ouverture	Aquisitions	Cessions	Ecart de conversion	Autres (*)	Clôture
Terrains	-				1 728	1 728
Constructions	23 366	610 -	341	3 -	1 728	21 911
Autres immobilisations corporelles	35 778	2 -	3 423	184		32 541
Immobilisations corporelles en location	59 144	613 -	3 764	187	-	56 180
Amt. Construction et terrains	5 535	3 124 -	205	0		8 455
Amt. autres immobilisations corp.	33 499	1 423 -	3 281	155		31 797
Amt. immobilisations corporelles en location	39 035	4 547 -	3 486	155	-	40 251
Dépréciations immobilisations corporelles	913		262			1 175
Dépréciations immobilisations en cours						-
Dép. immobilisations corporelles en location	913	-	262	-	-	1 175
Total Valeur Nette	19 196					14 753

(*) Cf. supra - Ce reclassement correspond aux terrains retraités dans le cadre d'IFRS 16 qui étaient renseignés sur la ligne « Constructions » au 31/12/2020.

5.1.3. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions / Dotations	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecart de conversion	Autres	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	2 051	73			2		2 126
Droit au bail	15						15
Autres immobilisations incorporelles	64				2		65
Immobilisations incorporelles	2 130	73	-	-	3	-	2 207
Amt. conc, brevets & dts similaires	1 816	107			2		1 924
Amt. autres immos incorp.	64				2		65
Amt. immo. Incorporelles (*)	1 879	107	-	-	3	-	1 989
Dép. immobilisations incorporelles	-						-
Dép. immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Total Valeur Nette	251					-	217

(*) Les immobilisations incorporelles sont à durée d'utilité finie et amorties sur cette durée d'utilité.

5.1.4. Participations mises en équivalence

Ce poste enregistre la part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées.

Il est constitué de deux sociétés :

- La société ZEPHIRE acquise en 2013 qui exploite dans le cadre d'une délégation de service public une unité de valorisation énergétique et a construit une nouvelle unité dans le cadre de la même délégation.
Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence, le contrôle exercé par le Groupe a été analysé comme conjoint et elle a été intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.
- La société DRAGUIGAZ acquise en 2018 exploite une station de gaz naturel pour véhicules. L'activité de cette société a débuté au cours du 2nd semestre 2019. Cette société fait l'objet d'une gestion commune avec l'autre partenaire et les fonctions de direction sont partagées. En conséquence, elle est intégrée selon la méthode de la mise en équivalence.

Les principaux agrégats de ces sociétés sont les suivants pour l'année 2021 (K€) :

	Zephyre	Draguigaz
Chiffre d'affaires	23 227	1 061
Résultat net	- 8 566	31
Résultat global	- 8 566	31
Dividendes versés	-	-
Actifs non courants net de caducité	49 213	701
Actifs courants	16 825	640
Passifs non courants	73 205	-
Passifs courants	12 676	1 280
Total bilan net de caducité	66 038	1 341
Impact résultat conso	- 8	15
		7

5.1.5. Titres non consolidés et obligations

Société	Classification IFRS 9	Clôture			Ouverture Juste valeur (JV)	Clôture Dividendes reçus
		Valeur Brute	Ecart vs JV	Juste Valeur (JV)		
SCI du Balançan	Juste valeur par résultat	173		173	(1)	4
SA Scann	Juste valeur par résultat	15	15	-	-	
Z E T P à Abu Dhabi	Juste valeur par résultat	25	25	-	-	
Autres	Juste valeur par résultat	17		17	12	
Total		230	40	191	186	4
Créances rattachées à des participations						
Autres	Juste valeur par résultat	-		-	-	
Total		-	-	-	-	-
Obligations (2)						
	Juste valeur par OCI	1 014	233	781	1 568	
Total		1 014	233	781	1 568	-
Total		1 244	272	972	1 754	4

(1) La valeur des titres est justifiée par la valeur des terrains

(2) Depuis l'exercice 2017, le Groupe place une partie de sa trésorerie en obligations cotées pour un montant de 781 K€ au 31 décembre 2021 (juste valeur à cette date). Ce placement est classé en « titres disponibles à la vente » et comptabilisé à la juste valeur par OCI, considérant que le fait qu'il soit soumis à un risque non négligeable de changement de valeur ne permettait pas de le considérer comme un « équivalent de trésorerie ». Pour rappel, lorsqu'une obligation présente une perte de valeur pour risque de crédit, une dépréciation est constatée directement en résultat. Ainsi, les obligations Casino, Rallye, Eramet et SGIS TV18 ont fait l'objet d'une dépréciation pour risque de crédit au 31/12/2021 à hauteur de 236 K€ constatée en résultat en 2021.

5.1.6. Autres actifs (courants et non courants) hors stocks et trésorerie

	Classification IFRS 9	Clôture		Ouverture	
		Non courants	Courant	Non courants	Courant
Prêts					
Titres de participation		972		1 754	
Dépôts de garantie et cautionnements	Coût amorti	1 855		2 173	
Comptes à terme bloqués		325		5 005	
Créances clients nettes de dépréciation			57 446		63 302
Créances d'impôts			1 502		8 123
Créances diverses nettes de dépréciation		30 290	23 511	32 471	20 914
Charges constatées d'avance			794		674
Total		33 442	83 254	41 403	93 013

Les actifs non courants correspondent à la part à plus d'un an des actifs. Ils comprennent l'avance de 38 464 K€ faite à la société ZEPHIRE pour le financement de l'UVE de Toulon, dépréciée de 7 752 K€ au titre du risque de recouvrement au sens de la norme IFRS 9 (Cf. notes 2.2 – Evénements majeurs de l'exercice et 2.3 – Evénements post-clôture) et de 422 K€ au titre de la probabilité de défaut de la contrepartie au sens de la norme IFRS 9).

5.1.7. Stocks et encours

Ventilation de la valeur nette comptable des stocks par catégorie (IAS 2.36) :

	Clôture	Ouverture
Matières consommables	2 043	2 042
Provisions sur matières consommables	- 491	- 485
Production de biens		
Marchandises	63	90
Total stocks et en-cours	1 614	1 647

5.1.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

		Clôture		Ouverture	
	Classification IFRS 9	Disponible	Réservée (*)	Disponible	Réservée (*)
- Sicav monétaires	Juste valeur par résultat				
- Comptes à terme	Coût amorti	15 680		15 000	
Valeurs mobilières de placement		15 680	-	15 000	-
Disponibilité	Juste valeur par résultat	36 680	971	17 387	1 635
Total		52 360	971	32 387	1 635

(*) Trésorerie localisée à l'étranger et non libre immédiatement du fait de conditions à respecter pour son rapatriement en France.

5.1.9. Emprunts et dettes financières à long terme (classification IFRS 9 au coût amorti)

		Clôture		Ouverture	
		Non courants	Courants	Non courants	Courants
Emprunts auprès des établissements de crédit					
- Échéances - 1 an			19 680		23 016
- Échéances de 1 à 4 ans	33 432			39 693	
- Échéances 5 ans et +	6 552			18 114	
Location financement					
- Échéances - 1 an			3 399		3 468
- Échéances de 1 à 4 ans	8 084			11 094	
- Échéances 5 ans et +	4 208			4 132	
Autres dettes financières					
- Échéances - 1 an			73		153
- Échéances de 1 à 4 ans	9			5	
- Échéances 5 ans et +	-			-	
Total		52 286	23 152	73 037	26 636

Aucun emprunt n'est assorti de covenants

Les mouvements constatés sur les emprunts sont les suivants :

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Ecarts de conversion	Autres (*)	Clôture
Emprunt auprès établissements de crédit	80 822	8 031	-	29 271	6	59 586
Location financement	18 694	613	-	3 553	15	15 769
Autres dettes financières	158	4	-	75	0 - 4	83
Total emprunts et dettes financières	99 673	8 647	-	32 899	21 - 4	75 438

* La variation des autres dettes financières positionnée en « Autres » correspond à la variation des intérêts courus non échus.

Les flux futurs contractuels non actualisés relatifs à la dette financière se présentent ainsi :

	Total au bilan	- de 1 an	Entre 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts	75 438	23 152	41 525	10 761
Total	75 438	23 152	41 525	10 761

La variation de l'endettement financier se présente ainsi :

		Clôture	Variations	Ouverture
Trésorerie brute	(a)	53 331	19 309	34 022
Concours bancaires	(b)	- 2 297	- 2 151	- 146
Trésorerie (c) = (a) + (b)		51 033	17 158	33 876
Endettement financier brut (courant et non courant)	(d)	- 75 438	24 236	- 99 674
Endettement financier net (d) - (c)		- 24 404	41 394	- 65 798

5.1.10. Contrats de location

Immobilisations concernées	Valeur Brute Clôture	Amortissement	Valeur nette Clôture	Redevances restant à payer Clôture
Constructions	23 639	8 455	15 184	16 005
Autres immobilisations corporelles	32 540	31 797	743	360
Total	56 179	40 251	15 927	16 365

5.1.11. Impôts différés actifs et passifs

Ces postes concernent les impôts différés dont la ventilation par nature est la suivante (en milliers d'euros) :

	Clôture		Ouverture	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
- Différences temporaires				
Participation des salariés	360		124	
Provisions non déductibles	63		57	
Reports fiscaux déficitaires (*)	789		3 566	
Divers	1		1	
Total	1 213	-	3 747	-
- Provisions non constatées en social	183		260	
- Annulation provisions réglementées		4 601		4 201
- Location - financement		78		398
- Evaluation d'actif à la juste valeur		125		125
- Provisions suivi trentenaire		312	318	
- Cessions immo. Intragroupe	113		202	
- Indemnités fin de carrière	2 517		2 543	
- Divers		213		274
Total	4 027	5 329	7 071	4 998
Compensation ID actifs et passifs par entité	- 4 027	- 4 027	- 4 998	- 4 998
Total	-	1 302	2 073	-

(*) L'analyse menée par le Groupe montre que le déficit fiscal, essentiellement afférent au groupe d'intégration fiscale GPE, devrait pouvoir être utilisé sur des bénéfices futurs proches.

5.1.12. Provisions

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres (*)	Reclass.	Clôture
Provisions pour remise en état site et risques sur contrats	10 672	319	- 1 970		1 516		10 537
Provision suivi trentenaire	17 055	4 151	- 116		1 032	- 633	19 424
Risques divers	-						-
Total provisions long terme	27 727	4 470	- 2 086	-	484	- 633	29 961
Provisions risques sociaux	1 156	619	- 237				1 538
Provisions risques divers et risques sur contrats	2 066	178	- 99		66		2 211
Provisions pour remise en état sites et risques sur contrats	22	-	1				20
Provision suivi trentenaire	303	-	303			633	633
Total provisions court terme	3 546	798	- 640	-	66	633	4 403

(*) Les principales variations dans la colonne « Autres » correspondent à :

- + 1 516 K€ de provision pour remise en état du site de Pierrefeu ;
- - 1 032 K€ de charges d'actualisation sur les provisions trentenaires pour les sites de Pierrefeu et du Cannet-des-Maures.

La part à court terme des provisions correspond à la partie à moins d'un an.

L'essentiel des provisions concerne la remise en état des sites et risques sur contrats ainsi que les provisions de suivi trentenaires dont le fonctionnement est décrit au paragraphe 3.14.

La provision à court terme pour risques divers et risques sur contrats d'un montant de 2 211 K€ correspond à des dépenses dont l'échéance probable est à moins d'un an.

Les provisions de suivi trentenaire d'un montant de 20 057 K€ sont constituées pour couvrir la période globale pendant laquelle la société est tenue d'effectuer la maintenance des sites (30 ans). Ce montant est ventilé selon une répartition annuelle des dépenses prévues afin d'effectuer les calculs d'actualisation.

5.1.13. Avantages postérieurs à l'emploi

Le seul avantage postérieur à l'emploi dont bénéficient les salariés du Groupe (en France) correspond aux versements d'indemnités de fin de carrière. Le calcul ne concerne ni les sociétés étrangères ni la société Roger Gosselin pour laquelle la charge est déjà couverte par une assurance.

Le calcul des indemnités de fin de carrière est résumé dans le tableau ci-dessous (en milliers d'euros) :

Evolution de la provision	
Provision au 01/01/2021	- 11 804
Charges de l'exercice	- 797
Reconnaissance pertes et gains actuariels par OCI	214
Prestations payées	685
Acquisition	-
Cession	-
Modification du régime	-
Autres	-
Provision au 31/12/2021	- 11 703
Charges de l'exercice	
Coût des services rendus	- 789
Charge d'intérêt	- 35
Amortissement des pertes et gains actuariels	-
Amortissement des services passés	-
Rendement calculé des actifs	-
Autres	27
Charges / Produit de retraite de l'exercice	- 797
Evolution OCI depuis la première application	
OCI ouverture (gains/pertes actuariels)	- 3 063
Ecarts actuariels de l'exercice	214
Autres	-
OCI clôture : gains / pertes actuariels	- 2 849
Hypothèses	
Taux d'actualisation 31/12/2021 (iboxx)	0,80%
Taux d'augmentation des salaires	1,30%
Durée résiduelle d'activité	-
Date d'évaluation	31/12/2021
Nombre de salariés	1 914

L'évolution des engagements actuariels sur cinq ans est le suivant :

Evolution des engagements actuariels	
31 décembre 2017	9 784
31 décembre 2018	10 496
31 décembre 2019	10 398
31 décembre 2020	11 804
31 décembre 2021	11 703

5.1.14. Autres passifs courants et non courants (classification IFRS 9 au coût amorti)

	Clôture		Ouverture	
	Non courants	Courant	Non courants	Courant
Dettes fournisseurs		24 561		24 433
Clients avances et acomptes reçus		1 353		1 976
Dettes sociales		23 430		25 584
Dettes fiscales		19 383		20 388
Autres créditeurs divers		5		7
Fournisseurs et autres créditeurs	-	68 732	-	72 388
Etat - Impôts sur les bénéfices		79		270
Dettes d'impôts	-	79	-	270
Autres dettes (*)		5 079		1 620
Produits constatés d'avance	608	47	173	54
Autres passifs courants	608	5 125	173	1 674
Total	608	73 936	173	74 332

(*) Les autres dettes sont principalement composées des taxes ADEME à payer pour le site de Roumagayrol.

Les passifs courants sont à échéances à moins d'un an et les non courants sont à échéances comprises entre un et cinq ans.

Dans le cadre de la norme IFRS5, les soldes sont présentés sans les activités abandonnées.

5.1.15. Créances nettes de dépréciations (classification IFRS 9 au coût amorti)

Au 31 décembre 2021

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Créances clients	11 652	2 167	17 590	31 409	25 222	56 631

(*) Le cumul des provisions pour créances douteuses et débiteurs divers est de 16 989 K€ (14 068 K€ au titre des créances douteuses et 2 921 K€ au titre des débiteurs divers).

Sur les 17 590 K€ de créances échues à plus d'un an nettes de dépréciation, 15 513 K€ concernent des créances collectivités locales au Maroc.

A noter que le total global des créances marocaines clients brutes s'élève à 35 859 K€ (dont 32 338 K€ à plus d'un an) dépréciées selon les modalités définies aux paragraphes 3.11 et 3.28 pour un montant de 16 989 K€ (dont 1 943 K€ liés à l'effet temps et dont 2 921 K€ concernant une dépréciation sur les débiteurs divers).

Au 31 décembre 2020

	Actifs échus à la date de clôture nets de dépréciation				Actifs non dépréciés et non échus	Total
	0 à 6 mois	6 mois à 1 an	Plus d'1 an	Total		
Créances clients	12 006	4 412	14 149	30 567	32 736	63 302

(*) le cumul des provisions pour créances douteuses est de 13 141 K€ (11 792 K€ au titre des créances douteuses et 1 349 K€ au titre des débiteurs divers.

Les mouvements sur les pertes de crédit sur clients se présentent comme suit :

	Ouverture	Dotations	Reprises	Ecarts de conversion	Clôture
Perte de crédit attendues sur créances commerciales	11 429	4 180	737	173	15 045
Dépréciations liées à l'effet temps	1 711	232			1 943
Provisions créances clients	13 141	4 412	737	173	16 989

5.1.16. Engagements hors bilan

	Clôture	Ouverture
Intérêts restant à payer sur emprunts	770	1 531
Redevances de crédit-bail restant à payer excédant les dettes financières de crédit-bail comptabilisées en emprunts au passif du bilan (1)	4	20
Cautions données	719	767
Autres garanties	492	152
Total Engagements donnés	1 985	2 470

	Clôture	Ouverture (*)
Privège prêteur de derniers	-	-
Nantissement d'actions	-	-
Nantissement de matériels	-	-
Nantissement de comptes à terme	325	5 005
Hypothèques	304	1 936
Total dettes garanties par des sûretés	629	6 941

(1) Suite au retraitement des crédits baux dans les comptes consolidés, l'ensemble de la dette restant à payer sur ces contrats est ventilée entre la part représentative du capital (inscrite au bilan dans la rubrique emprunt) et la part représentative des intérêts (inscrite en engagement hors bilan).

Par ailleurs, le Groupe loue des terrains, des bureaux et des entrepôts dans le cadre de contrats de location simple n'entrant pas dans le champ d'application de la norme IFRS 16. Ces contrats de location ont différentes durées, clauses d'indexation et options de renouvellement. La charge annuelle de l'exercice au titre des locations immobilières se monte à 1 131 K€.

Le tableau ci-dessous détaille le total des paiements minimums futurs au titre des contrats de location immobilière :

	Clôture	Ouverture
A moins d'A an	3 183	416
Entre 1 et 5 ans	9 569	967
A plus de 5 ans	2 824	95
Total	15 576	1 478

5.1.17. Activités abandonnées

Tunisie : Le contrat de gestion du centre de traitement du Grand Tunis est arrivé à échéance 31/08/2014 et nous avons souhaité de ne pas être candidat à notre succession. En conséquence de cette décision, nous avons arrêté l'activité du GIE Pizzorno / AMSE courant 2014.

Considérant que cette activité abandonnée constituait des lignes d'activité et/ou des zones géographiques principales et distinctes, le Groupe a traité cette dernière conformément aux préconisations de la norme IFRS 5.

En l'absence d'activité, aucun résultat opérationnel n'a été dégagé sur l'exercice. Les actifs et passifs sont regroupés sur des lignes distinctes et représentent les soldes en cours à la date d'arrêté.

5.2. Notes sur le tableau de variation des capitaux propres

5.2.1. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital au début de l'exercice	4 000 000	5,35 €
Actions nouvelles créées pendant l'exercice		
Total	4 000 000	5,35 €

Toutes les actions composant le capital social sont des actions ordinaires entièrement libérées. Aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice.

5.2.2. Composition des réserves consolidées

	Ouverture	Augmentations	Diminution	Clôture
Primes d'émission	4			4
Réserve légale	2 142			2 142
Réserves consolidées (1)	46 918	-	6 659	40 258
Ecart de conversion	746	-	87	659
Total	49 808	-	6 746	43 063

(1) Dont montant distribuable au 31/12/2021 : 40 464 K€ (IAS 1.97)

5.2.3. Titres d'autocontrôle

	Ouverture	Augmentations	Diminution	Clôture
Nombre de titres	139 527	19 502	20 777	138 252
Valeur (en K€)	2 123	63		2 186

Ces titres sont gérés dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier.

5.3. Notes sur le compte de résultat

5.3.1. Comparaison chiffre d'affaires

	Clôture	Ouverture
Ventes de biens	161	167
Prestations de services	208 116	198 534
Total chiffre d'affaires	208 277	198 702
Chiffre d'affaires France	205 245	187 100
Chiffre d'affaires International	3 032	11 602
Total chiffre d'affaires	208 277	198 702

5.3.2. Décomposition du chiffre d'affaires

	Clôture			Ouverture		
	Traitement	Propreté	Total	Traitement	Propreté	Total
France	44 251	160 994	205 245	34 843	152 291	187 134
Maroc	1 402	1 630	3 032	4 898	6 669	11 567
Répartition Géographique	45 653	162 624	208 277	39 741	158 960	198 701
Collecte / Nettoyement / Assainissement		147 440	147 440		144 048	144 048
Transport / Déchetterie		15 184	15 184		14 912	14 912
Traitement	35 382		35 382	29 432		29 432
Valorisation	10 271		10 271	10 309		10 309
Répartition par Activités	45 653	162 624	208 277	39 741	158 960	198 701
Facturation mensuelle selon service rendu	45 653	162 624	208 277	39 741	158 960	198 701
Mode perception des produits	45 653	162 624	208 277	39 741	158 960	198 701

5.3.3. Charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	66 635	70 432
Charges sociales (*)	24 241	23 967
Personnel intérimaire	14 861	14 791
Participation des salariés	1 442	466
Avantages du personnel	1 503	1 904
Total Charges de personnel	108 682	111 560

(*) Dont charges liées à des régimes de retraite à cotisation définies :

	Clôture	Ouverture
Total	3 590	3 514

5.3.4. Amortissements, provisions et pertes de valeur

	Clôture	Ouverture
Dotations / Reprises hors actifs circulants		
- Dotations aux amortissements	23 956	25 132
- Dépréciation des goodwill	-	-
- Dotations aux provisions	5 249	5 167
- Dotations aux provisions pour pertes de valeur sur immobilisations	117	1 005
- Reprises sur amortissements	- 251	-
- Reprises de provisions	- 2 726	- 4 200
- Reprises aux provisions pour pertes de valeur sur immobilisations	- 663	- 512
Total	25 682	26 593
Dotations / Reprises actifs circulants		
- Dotations aux provisions pour pertes de valeur sur créances clients et commerciales	3 287	5 189
- Dotations aux provisions pour pertes de valeur sur stocks	19	173
- Reprises de provisions pour pertes de valeur sur créances clients et commerciales	-	59
- Reprises aux provisions pour pertes de valeur sur stocks	0	265
Total	3 305	5 038
Variations nettes des amort. et des dép.	28 988	31 631

5.3.5. Autres produits et charges courants

	Clôture	Ouverture
Charges de gestion courante	130	214
Indemnités perçues	- 4 758	
Subvention d'exploitation	- 878	- 1 052
Reprise subventions investissement	- 152	- 182
Autres produits et charges d'exploitation	- 5 658	- 1 020
Pénalités sur marchés	152	199
Rappels d'impôts et pénalités	-	-
Produits de gestion courante	-	-
Reprise provision IDR fin de marché	-	- 226
Autres produits et charges opérationnels	152	- 27
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	988	6 420
Cessions d'immobilisations	- 1 028	- 7 354
Résultat de cession	- 40	- 934
Total autres produits et charges	- 5 545	- 1 047

Les subventions d'exploitation concernent principalement les subventions TIPP pour 810 K€.

5.3.6. Coût de l'endettement financier net

	Clôture	Ouverture
Intérêts sur emprunts	660	645
Intérêts sur contrats de location	198	486
Intérêts sur dettes commerciales	-	-
Intérêts et agios bancaires	8	5
Intérêts divers	195	169
Total de l'endettement financier brut	1 061	1 305
Produits de trésorerie et équivalents	- 338	- 762
Total de l'endettement financier net	723	542

5.3.7. Décomposition des autres produits et charges financiers

	Clôture	Ouverture
Produits financiers sur créance société ME	1 732	1 840
Autres produits financiers	416	29
Autres charges financières	-	-
Provisions charges d'actualisation (a)	- 5 938	- 1 538
Provisions financières (b)	- 97	- 236
Cessions d'immobilisations financières	-	-
Résultat de change	- 2	272
Total autres produits et charges financiers	- 3 891	367
Coût des services IDR	- 77	272
Charges d'actualisation retraitées (*)	- 6 113	- 863

(*) Les charges d'actualisation retraitées sont la somme des coûts des services pour provision sur engagement retraite + provisions pour charges d'actualisation (a) + provisions financières (b).

5.3.8. Impôts

	Clôture	Ouverture
Impôts différés	3 306	933
Impôt exigible	2 791	405
Total Impôts sur les bénéfices	6 097	1 338

Le passage de l'impôt théorique aux taux en vigueur, à la charge d'impôt totale pour l'exercice, est justifié par les éléments suivants :

	Clôture
Résultat net consolidé (hors résultat des sociétés MEE et hors activités arrêtées)	9 570
Charge d'impôt effective	6 097
Résultat consolidé avant impôt	15 667
Charge d'impôt théorique (28%)	4 309
Impact différence taux France	- 19
Impact des différences de taux (Maroc)	- 207
Impact écarts permanents	2 015
Charge d'impôt	6 097

5.3.9. Intérêts non contrôlés

	Clôture	Ouverture
Dragui-Transports	160	104
Autres sociétés	- 21	- 79
Part des intérêts non contrôlés	139	26

Les pourcentages d'intérêts non contrôlés principaux sont les suivants :

	%
Pizzorno AMSE (activité abandonnée en 2014)	40,52%
Dragui-Transports	4,35%

Aucune information n'est fournie sur les actifs et passifs des filiales comportant des intérêts non contrôlés car ces montants ne sont pas significatifs par rapport au bilan du groupe.

5.3.10. Résultat net par action

	Clôture		Ouverture
Résultat net (part du groupe)	9 451	-	6 890
Nombre total d'actions (hors autocontrôle)	3 861 748		3 860 473
Résultat net par action (en euros)	2,447330	-	1,784725
Résultat net dilué par action (en euros)	2,447330	-	1,784725

5.3.11. Ventilation géographique du résultat net avant activités arrêtées

	Total	France	International
Contribution au résultat (hors activités arrêtées)	9 578	13 197	- 3 619

5.3.12. Informations sectorielles par secteur d'activité

Le Groupe est structuré en 2 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur « Traitement-Valorisation » qui comprend l'exploitation d'installations de stockage et de traitement des ordures ménagères et autres résidus urbains, des déchets industriels, boues et mâchefers, ainsi que le tri sélectif et la valorisation des ordures ménagères et autres résidus urbains.
- Le secteur « Propreté » qui comprend l'ensemble des autres activités du Groupe et, plus particulièrement :
 - La collecte et le transport des ordures ménagères et autres résidus urbain
 - Le nettoyage urbain
 - L'enlèvement des déchets industriels
 - Les autres activités de diversification : assainissement, nettoyage industriel, compostage, travaux publics etc...

Les résultats par secteurs d'activité pour l'année 2021, hors activités abandonnées sont détaillés ci-après :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	162 624	45 653		208 277
Résultat opérationnel	11 999	8 282		20 281
Résultat financier	- 5 387	774		- 4 613
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				7
Résultat avant impôts				15 674
Charges d'impôt sur le résultat				- 6 097
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				9 578

Au 31 décembre 2020, ces mêmes données (hors activités abandonnées) étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	158 961	39 741		198 702
Résultat opérationnel	1 240	- 5 957		- 4 717
Résultat financier	398	- 1 223		- 825
Quote-part dans le résultat des entreprises associées				17
Résultat avant impôts				- 5 526
Charges d'impôt sur le résultat				- 1 338
Résultat net de l'exercice avant activités abandonnées				- 6 864

Les charges significatives sans contrepartie en trésorerie sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Autres	Consolidé
Dotations aux amortissements et provisions	15 564	13 424		28 988
Total	15 564	13 424	-	28 988

Les données bilanciellles 2021 utilisées par l'entreprise par secteur d'activité sont les suivantes :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	48 875	43 956	92 831
Investissements réalisés	8 411	5 180	13 591

Au 31 décembre 2020, ces mêmes données étaient de :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
Valeur nette comptable des immobilisations	54 239	45 347	99 586
Investissements réalisés	16 891	15 639	32 530

La ventilation des goodwill par secteurs d'activité est la suivante :

	Secteur Propreté	Secteur Traitement	Consolidé
2021	7 915	403	8 318
2020	7 915	403	8 318

5.3.13. Solde obligations de performance sur contrats

Le carnet de commandes, tel que requis par IFRS 15, correspond au chiffre d'affaires ferme tel que contractualisé avec les clients et pour lequel les services ou prestations ne sont pas encore, ou sont partiellement exécutées à la clôture de l'exercice.

L'ensemble des contrats a été retenu pour sa valeur de réalisation la plus probable même quand ils sont inférieurs à 1 an

Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires attendu est le suivant :

	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Chiffre d'affaires	510 396	159 038	296 965	54 393

5.3.14. Effectif moyen du personnel

	Clôture	Ouverture
Effectif moyen	2 221	2 774

5.4. Transactions avec les parties liées

Le Groupe est détenu à 72,10 % par Mesdames Eliane PIZZORNO (usufruit) et Magali DEVALLE (nue-propriété). Le reliquat, soit 27,90 % du capital, est coté et détenu par un nombre important d'actionnaires.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec les parties liées :

5.4.1. Ventes et Achats de services et soldes des créances et dettes :

	Clôture			Ouverture		
	Achats	Créances	Dettes	Achats	Créances	Dettes
- SCI François Charles Investissements	1 493		15	1 493		9
- SCI de la Nartuby	366		2	355		19
Total	1 860	-	17	1 848	-	27

Ces SCI sont contrôlées par le groupe familial.

5.4.2. Rémunérations des principaux dirigeants :

	Clôture	Ouverture
Salaires et autres avantages à court terme	417	413
Honoraires et jetons de présence	40	40
Total	457	453
Avantages postérieurs à l'emploi (solde IDR)	93	106

Les personnes concernées par ces rémunérations sont les membres du Conseil d'Administration et dirigeants : Madame et Monsieur Devalle. Le montant des cotisations aux régimes de retraite afférents à ces dirigeants se monte à 48 K€ pour l'année 2021.

6. PRINCIPAUX RISQUES AUXQUELS EST CONFRONTE LE GROUPE

6.1. Risques divers

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique généralement deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

En matière de risque industriel, nous n'avons aucune installation de type SEVESO.

Les risques sur actions sont nuls puisque le groupe ne détient pas d'autres actions que celles des filiales.

6.2. Risques de crédit

Comme évoqué au paragraphe 3.28, au Maroc, le Groupe a pour clients des collectivités locales pour lesquelles des prestations sont réalisées sur la base de contrats qui sont visés par le Ministère des finances et de l'intérieur de l'Etat marocain.

Le Groupe constate depuis plusieurs exercices des retards importants de règlement de ses clients collectivités au Maroc. Une partie de ces créances est provisionnée selon la meilleure estimation du management. Le management déploie des efforts permanents afin de recouvrer ces sommes et de faire valoir les droits du Groupe. Il travaille activement afin de réduire progressivement la durée de ces traditionnels retards de paiement.

6.3. Risques environnementaux

Les principaux risques environnementaux du groupe sont ceux liés à la gestion des CSDU (centre de stockage de déchets ultimes). Les effluents produits peuvent être à l'origine de pollutions de l'air, des eaux superficielles et du sol, le stockage des déchets peut également générer une nuisance visuelle et des risques d'incendie. La constitution de garanties financières permet d'assurer la surveillance des sites, le maintien en sécurité des installations et les interventions éventuelles en cas d'accident ou de pollution. Le montant de ces garanties est établi compte tenu du coût des opérations et de la dimension des sites.

6.4. Risques juridiques

Les activités qui présentent les plus grands risques juridiques sont relatives à la valorisation et au traitement des déchets.

Ces installations sont toutes soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (code de l'environnement). Cette législation ainsi que celle relative à la gestion des déchets sont en constante et rapide évolution.

Ceci induit des risques d'une part, liés à la capacité des opérateurs de déterminer une stratégie industrielle à long terme et stable et d'autre part, de contentieux augmentés et pas toujours motivés par la seule protection de l'environnement.

6.5. Risque de liquidité

En ce qui concerne le risque de liquidité, la gestion est centralisée au niveau du siège. La gestion de trésorerie globale au niveau du groupe permet de compenser les excédents et les besoins de trésorerie internes.

Le groupe négocie en début d'année des enveloppes de trésorerie qu'il mobilise au fur et à mesure de ses besoins de financement et qu'il n'emploie généralement pas en totalité.

Le groupe dispose également :

- D'un montant de placements de trésorerie d'un montant de 16 005 K€ au 31/12/2021 de type OPCVM monétaires euro et de comptes à terme ;
- D'un montant de disponibilités nettes (cash) de 36 680 K€.

6.6. Risque de change

En ce qui concerne le risque de change, le groupe réalise des opérations en devises étrangères de par son implantation au Maroc.

De manière générale, le financement des actifs et des besoins opérationnels est réalisé dans la devise du pays concerné, ce qui crée une couverture naturelle sur le risque de change.

Par ailleurs, la majorité de l'activité étrangère est réalisée au Maroc, dont la monnaie (Dirham) est partiellement adossée à l'euro, ce qui limite les fluctuations de change.

Le montant cumulé des dettes et créances des structures étrangères dans leur bilan est le suivant (en euros) :

	Débit	Crédit
Emprunts		922
Compte de tiers	29 380	32 749
Trésorerie	971	
Total	30 352	33 671
Solde global	- 3 320	

Une variation de 1% du taux de change aurait un impact de 25 K€.

6.7. Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts en France est à taux fixes compris entre 0,30% et 0,85% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50 % et 1,70% pour les contrats de location financement.

Les emprunts au Maroc sont à taux fixe à 6,50% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,95% et 7,25 % pour les contrats de location financement.